



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 019 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 juin 2016

Président

L'honorable Robert Nault

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 9 juin 2016

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. Robert Nault (Kenora, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Comme vous le savez, nous sommes en train de réaliser une étude importante sur les pays ciblés ainsi que sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans le cadre de nos discussions, nous avons convenu d'effectuer deux études de cas, une en Colombie et une au Guatemala. Avant de se rendre dans ces deux destinations, le Comité va recevoir une séance d'information. C'est pourquoi j'invite les fonctionnaires à venir nous donner un aperçu de ce qui se passe sur le terrain dans ces deux pays en particulier.

Nous accueillons aujourd'hui Isabelle Bérard, directrice générale, Amérique latine.

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue, à vous ainsi qu'à vos collègues. Je vais vous laisser nous les présenter. Je crois savoir que c'est vous qui allez faire l'exposé. Je vais donc vous céder la parole, madame Bérard. Après votre déclaration, nous enchaînerons avec une période de questions. La parole est à vous.

Mme Isabelle Bérard (directrice générale, Amérique latine (Développement), ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie de nous donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

C'est avec plaisir que je m'adresse à votre comité au nom d'Affaires mondiales Canada. Je suis accompagnée de Sylvia Cesaratto, directrice de l'Amérique du Sud, et de Mylène Paradis, directrice adjointe de l'Amérique centrale. Sylvia s'occupe de la Colombie et Mylène du Guatemala.

Mon objectif aujourd'hui est de vous présenter un aperçu de la situation par rapport à notre contribution au développement au Guatemala et en Colombie. Ce sont deux pays que vous visiterez en août et en septembre et où le Canada apporte une aide depuis plus de 40 ans.

Je commencerai avec le Guatemala, un pays qui a traversé un processus de paix il y a environ 20 ans pour mettre fin à un conflit armé qui a duré 36 ans. Par la suite je parlerai de la Colombie, qui semble être sur la voie de conclure son propre processus de paix et de mettre ainsi fin au dernier conflit armé dans les Amériques.

Le Guatemala est le plus grand pays d'Amérique centrale en ce qui a trait à la population et à l'économie et est un important partenaire du Canada pour la promotion de la sécurité et de la stabilité dans la région. Le traumatisme du conflit armé interne du Guatemala a eu, et continue d'avoir aujourd'hui, une grande incidence sur toutes les sphères de la société guatémaltèque qui doit traiter avec une culture de violence, d'impunité et de discrimination profondément ancrée. Bien que le Guatemala soit la plus grande économie de l'Amérique

centrale, près de 60 % de sa population vit dans la pauvreté et près d'un quart dans l'extrême pauvreté. De plus, de grandes inégalités sociales et économiques persistent.

Le Guatemala a également la plus grande population autochtone d'Amérique centrale, représentant plus de 40 % de la population du pays et certaines des communautés les plus vulnérables du pays.

Le Guatemala a enregistré initialement des progrès dans la lutte contre la corruption et l'impunité. Cependant, comme nous approchons du 20^e anniversaire des accords de paix, il demeure évident que beaucoup de chemin reste encore à parcourir dans plusieurs domaines, particulièrement en ce qui a trait aux inégalités sociales et économiques qui sont, pour ainsi dire, parmi les causes fondamentales du conflit.

Le Guatemala est toujours considéré comme l'un des pays les plus dangereux du monde pour les femmes. Il se classe au troisième rang mondial pour les féminicides. Selon les statistiques, ils atteignent un taux de 9,7 par 100 000 personnes. Notre ambassade rapporte que, depuis 2012, près de 3 000 femmes ont été assassinées alors que seulement 381 décisions judiciaires ont été rendues.

Pendant le conflit, des atrocités ont été commises contre les femmes, incluant la torture, l'esclavage, les disparitions forcées et le recours au viol comme arme de guerre. Cependant, le processus de justice transitoire a à peine commencé. Le premier procès criminel spécifiquement en lien avec les violences sexuelles a seulement commencé à être entendu récemment et a donné lieu à des condamnations exemplaires. Ce cas a aidé à sensibiliser la population quant à la violation systématique des droits de la personne des femmes autochtones. Le verdict était une étape importante afin de réduire l'impunité quant à la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Cela a aussi attiré l'attention sur les efforts constants des activistes qui luttent pour la justice.

Certains des problèmes les plus tangibles auxquels les femmes et les filles du Guatemala font face sont en lien avec le manque de possibilités en matière d'éducation, un accès inadéquat aux services de santé, l'exclusion économique, l'impossibilité d'avoir une position politique, l'inégalité des salaires, un accès limité à la planification des naissances et la violence. Les fléaux qui affectent la région, l'insécurité, l'impunité, l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles ont un effet disproportionné sur les populations vulnérables, principalement les femmes. Les femmes du Guatemala font face à des taux de mortalité très élevés liés à la grossesse, la violence et d'autres causes de décès évitables.

[Traduction]

La programmation d'Affaires mondiales Canada au Guatemala tente de relever ces défis. Elle s'efforce de renforcer la démocratie, la gouvernance et la sécurité, tout en protégeant et en aidant les plus vulnérables: les populations autochtones et rurales ainsi que les femmes et les filles. Cette aide est fournie au moyen de différents programmes. Le Guatemala a reçu un financement de plus de 9 millions de dollars en 2014-2015.

Je suis très heureuse que vous ayez la chance de visiter plusieurs projets et d'être témoins des contributions que nous avons faites en traitant plusieurs problèmes auxquels font face aujourd'hui les Guatémaltèques, principalement les femmes. Vous entendrez parler de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, soit la CICIG, une commission d'enquête indépendante soutenue par les Nations unies, le Canada et d'autres donateurs. L'aide d'Affaires mondiales Canada envers la CICIG a permis de renforcer l'État de droit, d'augmenter la capacité du gouvernement de lancer des enquêtes et des poursuites criminelles et d'améliorer le cadre législatif du pays.

Vous visiterez la ville de Rabinal, théâtre de nombreux abus graves de droits de l'homme pendant le conflit armé, et vous rencontrerez des femmes qui continuent de se battre pour que justice leur soit rendue en lien avec les crimes dont elles ou leur famille ont soufferts, ainsi que l'organisme qui les aide, Avocats sans frontières Canada. La clinique d'aide juridique locale a reçu un appui au renforcement de leurs capacités pour les litiges stratégiques, leur permettant d'assurer une représentation efficace des demandeurs ainsi que les services de soutien et psychologiques aux survivants.

Vous en apprendrez davantage sur la Canadian Tula Foundation, qui travaille à venir en aide au ministère de la Santé et d'autres afin d'améliorer les services de santé pour la population rurale, et ce, avec un concept novateur. Le travail a débuté en 2004 avec un projet appuyé par l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, et le Centre for Nursing Studies à Terre-Neuve. Les autorités guatémaltèques ont été à ce point satisfaites par les résultats qu'elles ont demandé à Tula d'élargir leur travail à plusieurs autres départements du pays. En réponse à cette demande, Affaires mondiales Canada a récemment accordé 7,6 millions de dollars à la fondation.

Vous serez témoins des résultats d'une initiative de coopération en agriculture de longue date qui offre de nouvelles options économiques et qui permet aux Q'eqchi', la population autochtone, de bénéficier des pratiques agricoles durables offrant des produits de qualité aux marchés internes et externes. L'initiative a aussi été étendue afin d'inclure le tourisme communautaire où de nombreuses femmes sont employées. La coopérative, qui mise sur le leadership des femmes dans le processus décisionnel, est maintenant une entreprise générant plusieurs millions de dollars.

Vous rencontrerez aussi des filles qui ont reçu des bourses qui leur ont permis de poursuivre leurs études. Dans les communautés pauvres, les filles sont les premières à quitter l'école, souvent vers l'âge de 12 ans, lorsque l'éducation n'est plus gratuite. Plus elles restent longtemps à l'école, plus leurs perspectives d'avenir sont bonnes en matière de santé et d'emploi et plus elles sont susceptibles de faire respecter leurs droits.

Dans la ville de Guatemala, vous rencontrerez les membres du Congrès et d'autres représentants du gouvernement et pourrez découvrir la stratégie adoptée par le gouvernement à l'égard des enjeux liés aux femmes, à la paix et à la sécurité, y compris

l'adoption de mesures législatives et la modification de textes législatifs existants.

Pour terminer, vous visiterez la « Memory House » dans la ville de Guatemala, qui commémore l'histoire du conflit armé. Vous y trouverez des renseignements précieux sur les causes et les répercussions du conflit et les efforts que déploient les organismes guatémaltèques pour veiller à ce que ces événements ne soient jamais oubliés ou ne se reproduisent. Vous rencontrerez des femmes dirigeantes de la société civile et pourrez en savoir davantage sur leurs réalisations dans la lutte pour une société égalitaire et juste ainsi que sur les enjeux encore présents.

• (1535)

[Français]

Je poursuivrai maintenant avec quelques observations concernant le rôle du Canada dans le soutien aux femmes, à la paix et à la sécurité en Colombie.

La Colombie est un pays ambitieux à revenu intermédiaire avec une population dépassant les 44 millions d'habitants et une économie qui enregistre la croissance la plus rapide d'Amérique du Sud.

Ce pays est un partenaire clé du Canada dans les Amériques puisqu'il partage nos valeurs de démocratie, de droits de l'homme, de la protection de l'environnement, de l'intégration économique et de la sécurité internationale. La Colombie cherche aussi à jouer un plus grand rôle dans la région et sur la scène mondiale. La stabilité et la trajectoire de la Colombie sont importantes, en particulier alors que nous assistons à la détérioration de son voisin le Venezuela. Les Colombiens représentent la plus importante communauté de la diaspora hispanique au Canada.

Notre lien commercial avec la Colombie est aussi très important. Nous sommes le premier pays du G7 à avoir signé un accord de libre-échange avec la Colombie, qui est en vigueur depuis 2011. Notre ambassade estime que nous avons à ce jour un investissement cumulé de plus de 10 milliards de dollars en Colombie.

Parallèlement, la Colombie est le théâtre de la dernière guerre dans les Amériques, un conflit armé interne complexe entre le gouvernement, la guérilla et des groupes de criminels armés qui dure depuis plus de 50 ans. Le conflit a fait plus de 220 000 victimes, dont 80 % sont des civils. Il a forcé plus de six millions de personnes à quitter leur maison, si bien que la Colombie a longtemps détenu le record mondial du plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. La Colombie est maintenant deuxième, juste derrière la Syrie. Le pays occupe également le deuxième rang mondial pour ce qui est du nombre de victimes de mines terrestres après l'Afghanistan.

[Traduction]

La répartition des revenus en Colombie est l'une des plus inégales au monde, comparable à celle du Zimbabwe. La relation entre les inégalités et le conflit armé est claire: les tensions sont apparues afin de remettre en question la concentration du pouvoir et de la richesse entre les mains de l'élite.

La bonne nouvelle est que la Colombie est en train de changer. Son gouvernement conclut actuellement des négociations de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie, les FARC, soit le plus gros mouvement de guérilla. Les accords initiaux ont été conclus sur quatre éléments clés: le développement rural, la participation politique, le trafic de drogues et les cultures illicites ainsi que la justice transitionnelle. Nous nous attendons à ce que des accords concernant les deux derniers éléments, un cessez-le-feu et un désarmement, soient conclus prochainement. On s'attend aussi à ce que les négociations officielles s'amorcent sous peu avec le deuxième groupe de guérillas de la Colombie, l'Armée révolutionnaire nationale.

Une mission politique du Conseil de sécurité de l'ONU a été approuvée plus tôt cette année. Il est prévu que la mission soit composée d'observateurs non armés de pays d'Amérique latine responsables de la surveillance et de la vérification du cessez-le-feu bilatéral avec les FARC et le dépôt des armes. Notre premier ministre a récemment rencontré le président colombien Juan Manuel Santos et a exprimé l'importance qu'attache le Canada aux efforts de consolidation de la paix.

Le conflit a soumis la population civile à des violations généralisées des droits de la personne, comme des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des viols et le recrutement d'enfants soldats. Les femmes et les enfants ont été victimes de violence, d'exploitation et d'abus par les acteurs armés. Le taux de grossesse précoce est extrêmement élevé; une Colombienne sur cinq âgée de 15 à 19 ans est ou a été enceinte, et 64 % des grossesses sont non planifiées.

L'appui d'Affaires mondiales Canada totalise près de 40 millions de dollars en 2014-2015 et se concentre sur les droits de l'homme, la protection des enfants, l'éducation, les victimes de conflits, la croissance économique inclusive, le développement économique rural, ainsi que la paix et la sécurité, par exemple la justice, le déminage, la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Ce soutien comprend aussi des contributions d'aide humanitaire internationale offertes par des organismes comme le Comité international et la Croix-Rouge.

La réponse du Canada en est une intégrée, précisément parce que les enjeux sont interreliés; le manque de développement dans les zones rurales est à la fois la cause et la conséquence de la faiblesse de l'État de droit et d'une présence limitée du gouvernement. Bien que la Colombie ait certainement une capacité d'État plus forte que beaucoup d'autres pays touchés par des conflits, une présence, une expertise et des ressources internationales sont nécessaires afin de renforcer l'influence de l'État dans les régions anarchiques, les épicentres du conflit depuis des décennies.

Un domaine dans lequel le Canada continue d'avoir une influence considérable est son rôle de chef de file dans la protection et l'éducation des enfants. Nos programmes aident les enfants et les jeunes les plus vulnérables à développer des perspectives de vie et à résister au recrutement des groupes illégaux. Ces programmes sont mis en application par des organismes comme Plan international et Aide à l'enfance et sont situés dans les départements du pays les plus touchés par les conflits.

Nos projets se concentrent sur l'égalité des sexes, encourageant les jeunes femmes à devenir des leaders communautaires et des agents du changement. Notre planification de croissance inclusive, mise en oeuvre par des organismes comme l'Association des coopératives du Canada, Socodevi et Développement international Desjardins, aide à établir des entreprises coopératives rurales et à encourager les femmes en tant que participantes et leaders. Notre programmation en

matière de paix et de sécurité et notre appui au Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme et au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ont aidé à rendre justice aux femmes victimes de violence sexuelle et de conflit armé.

Je voudrais aussi souligner le travail de sensibilisation de notre ambassade à Bogota, qui assure la coordination des groupes de donateurs dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes. De concert avec ONU Femmes, notre ambassadeur et le directeur de la coopération dirigent le dialogue entre la communauté internationale et le gouvernement afin d'inclure l'égalité des sexes dans les négociations de paix. Évidemment, notre référence pour ce travail est la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Groupe de l'égalité entre les sexes a déjà réussi à convaincre le gouvernement de créer une sous-commission nationale sur l'égalité des sexes afin de nourrir la réflexion lors des négociations de paix.

Au cours de votre visite en Colombie, vous rencontrerez des interlocuteurs importants, comme les ministres colombiens, la conseillère présidentielle sur l'égalité des sexes et des représentantes d'ONU Femmes, afin d'en apprendre davantage sur les enjeux relatifs aux femmes et à l'égalité des sexes dans les processus de paix.

● (1540)

Nous envisageons de vous faire visiter le département de Meta où vous rencontrerez les autorités locales, des victimes du conflit, des ex-combattants démobilisés, des victimes de mines et des groupes de femmes. Vous aurez l'occasion d'entendre directement quel a été l'effet du conflit sur les femmes et comment elles cherchent à construire une nouvelle ère de paix.

Laissez-moi conclure avec trois messages de nos expériences au Guatemala et en Colombie qui, je l'espère, seront utiles à votre étude. Premièrement, au Guatemala et en Colombie, les inégalités ont généré de violents conflits armés, et vice versa. Deuxièmement, les femmes continuent de souffrir de façon disproportionnée des effets de cette violence, et ce, d'une génération à l'autre. Et troisièmement, les femmes doivent mener la planification et la mise en oeuvre de la paix sur le terrain. Une véritable paix durable est impossible sans le leadership et la participation active des femmes.

Le Canada a fait toute une différence dans les vies des femmes au Guatemala et en Colombie et nous pouvons en faire beaucoup plus pour les aider à entrer dans une nouvelle ère de paix et de prospérité.

Je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que je répondrai à toutes vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons tout de suite passer aux questions.

Monsieur Kent.

● (1545)

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et de nous avoir donné des conseils et un avant-goût de ce qui devrait être des visites fort intéressantes.

Je vais vous poser trois brèves questions.

En ce qui concerne le Guatemala, j'aimerais savoir combien d'argent est consacré aux programmes visant à protéger les femmes et les filles ainsi que les populations autochtones et rurales par rapport aux coûts réels pour offrir ces programmes en toute sécurité.

Mme Isabelle Bérard: Je devrai vous transmettre cette information plus tard. Je ne l'ai pas sous la main.

L'hon. Peter Kent: D'accord.

Le Guatemala est tristement célèbre pour ses féminicides, et c'est très troublant. Très souvent, les hommes, non seulement de la population locale, mais aussi de partout en Amérique centrale, qui ont des intentions meurtrières, amènent leur femme au Guatemala parce qu'ils savent qu'ils peuvent l'assassiner en toute impunité.

Lorsque je travaillais au sein du ministère, le Canada a financé un programme de lutte contre la corruption et la violence. Je me demande où en est ce programme. À l'époque, nous avons constaté qu'il y avait corruption aux plus hauts niveaux de la Cour suprême, du gouvernement et au sein des fonctionnaires.

Mme Isabelle Bérard: En fait, si vous me le permettez, j'aimerais me reporter aux cartes que nous vous avons distribuées. Il y a en une pour le Guatemala et une autre pour la Colombie. Vous y verrez tous les projets qui sont financés actuellement par Affaires mondiales Canada.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que ce sont des projets opérationnels. Évidemment, cela n'inclut pas tous les projets qui ont été menés au cours des dernières années qui, par exemple, ont été mis en oeuvre par le GTSR. Si je ne me trompe pas, Tamara Guttman a comparu devant le Comité. Elle est la directrice générale responsable de ce programme.

Le programme est donc en voie d'être reconduit. On a mis en oeuvre plusieurs initiatives destinées à remédier à plusieurs des problèmes dont vous avez parlé. On est en train de les renouveler.

Il n'y a aucun projet opérationnel, mais nous sommes parfaitement conscients que des projets ont été mis en place pour répondre à vos préoccupations. Bien entendu, nous serons heureux de vous fournir plus d'informations à ce sujet.

Sur le terrain, vous pourrez visiter certains de ces projets qui ont été réalisés et qui ont accompli de grandes choses.

La CICIG, soit la commission d'enquête indépendante soutenue par les Nations Unies, est une organisation que nous appuyons depuis plusieurs années, en fait depuis 2004, si je ne me trompe pas. La Commission s'est employée à relever les cas de corruption et les crimes commis partout au pays.

Le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité est venu compléter les activités de la CICIG. D'une manière ou d'une autre, toutes les initiatives, qu'elles soient axées sur le développement ou le renforcement des capacités de lutte contre la criminalité ou qu'elles soient menées par le GTSR, s'attaquent ensemble à tous ces problèmes. Pour ce qui est du Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, il y a encore plusieurs initiatives en cours, et elles sont énumérées ici.

L'hon. Peter Kent: C'est fascinant.

J'ai une question concernant la Colombie. J'aimerais savoir où en est le programme que le Canada parrainait pour la restitution des propriétés des victimes du conflit armé, particulièrement les femmes et les enfants des victimes assassinées durant le conflit, qui ont été dépossédées de leurs terres par de nombreuses personnes au sein du gouvernement et d'ailleurs?

Mme Isabelle Bérard: En ce qui concerne cette question, je crains de devoir vous communiquer l'information ultérieurement.

L'hon. Peter Kent: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Fragiskatos, vous avez la parole.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Merci beaucoup de comparaître aujourd'hui.

La Colombie figure sur la liste des pays ciblés depuis 2009.

Madame Bérard, quand vous vous êtes adressée au Comité il y a quelques semaines, vous nous avez donné un aperçu de la manière dont la politique relative aux pays ciblés fonctionne et des critères utilisés à cet égard. Certains témoins, particulièrement des ONG, nous ont depuis fait remarquer que la façon dont les pays sont ajoutés et retirés de cette liste manque de clarté. Mène-t-on à des consultations?

Dans le cas de la Colombie, par exemple, comment le Canada a-t-il ajouté ce pays à la liste? Qu'en est-il des autres États? Quand ils sont ajoutés ou retirés de la liste, dans quelle mesure a-t-on procédé à des consultations?

● (1550)

Mme Isabelle Bérard: Si je me souviens bien, puisque notre témoignage remonte à quelques semaines, ma collègue Deirdre Kent a parlé des critères utilisés en 2009 pour choisir les pays. Les critères associés aux intérêts du Canada avaient été instaurés à l'époque, et dans ce contexte, la Colombie y satisfaisait. A-t-on mené des consultations? Je travaillais pour un programme géographique à l'époque; je suppose donc qu'en ce qui concerne les politiques, vous devriez interroger les personnes qui ont participé au processus comme tel pour savoir si des consultations ont été réalisées ou non et pour connaître le type de consultations qui ont eu lieu.

M. Peter Fragiskatos: Vous dites que la décision dépendait plus des intérêts stratégiques ou des priorités en matière de politique du Canada...

Mme Isabelle Bérard: Lors de ma comparution, j'ai indiqué que les 10 pays où nous intervenions il y a 20 ans sont exactement les mêmes que ceux que nous avons aidés en 2014-2015. Bien entendu, les sommes accordées à ces pays étaient légèrement différentes. Nous sommes en Colombie depuis un certain nombre d'années.

M. Peter Fragiskatos: D'accord.

Puisque vous évoquez les critères, je m'en voudrais de ne pas poursuivre sur le même sujet. Lorsque vous avez témoigné, vous nous avez parlé des besoins, de la capacité de profiter de l'aide au développement et de la concordance avec les priorités stratégiques du Canada. Ce sont ces facteurs qui servent de critères pour choisir les pays ciblés. C'est essentiellement la politique du gouvernement. Chacun de ces facteurs est pris en compte de façon égale. Depuis votre témoignage, comme je l'ai indiqué, nous avons entendu de nombreux témoins, qui peinent à comprendre comment on peut accorder un poids égal à ces facteurs.

Maintenant que vous témoignez de nouveau, pourriez-vous nous dire s'il est possible ou non de leur accorder un poids égal? Cela m'apparaît impossible, mais quelque chose m'a peut-être échappé.

Mme Isabelle Bérard: Comme je l'ai souligné plus tôt, je ne faisais pas partie de l'équipe qui a élaboré les politiques pour choisir les pays. Cette équipe a analysé la question en profondeur pour s'assurer d'accorder le poids adéquat à chaque critère. Je crains de devoir m'en tenir à cette réponse, car c'est tout ce que je sais du processus entrepris à l'époque.

M. Peter Fragiskatos: D'accord. Tout ce que je dis, c'est que tout cela est un peu mystérieux, car si vous appliquez ces trois critères, est-ce que l'un d'eux l'emporte ou est-ce qu'ils ont tous le même poids, un tiers chacun, je suppose? Ce n'est pas clair du tout. Ce ne l'était pas pour les témoins qui ont comparu; je voulais donc voir ce qu'il en est.

Voici ma dernière question. Dans quelle mesure la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala a-t-elle tendu la main aux organisations de défense des droits des femmes de manière à les inclure dans le processus et à leur permettre d'avoir un mot à dire sur l'orientation stratégique? C'est très intéressant, considérant que notre première étude portait sur les femmes, la paix et la sécurité. Je serais très intrigué par ce que vous pourriez nous dire à ce sujet.

N'importe quel témoin pourrait répondre, en fait.

Mme Isabelle Bérard: Je dirai quelques mots, mais vous pourriez peut-être intervenir à ce sujet, Mylène.

Comme je l'ai indiqué, la Commission s'est employée à déterminer ce qu'il se passait sur le plan de la corruption et ce qu'il fallait examiner dans le cadre de l'enquête. Grâce à diverses mesures de soutien de notre programme, nous avons tenté de nous assurer que les problèmes des femmes étaient pris en compte.

Le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction, dont j'ai parlé plus tôt, met en oeuvre une initiative très précise pour apporter du soutien. Il a agi par l'entremise d'Avocats sans frontières pour aider des groupes à faire de la sensibilisation au sujet de la violence faite aux femmes et il a réussi à faire en sorte que les femmes sachent que leurs voix sont entendues.

Vous connaissez peut-être d'autres initiatives, Mylène.

• (1555)

Mme Mylène Paradis (directrice adjointe, Amérique centrale, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Oui, merci.

Pour répondre à votre question, que je considère comme étant très pertinente, je pense que la CICIG doit, dans le cadre de son mandat, consulter les ONG, particulièrement celles qui oeuvrent auprès des femmes. J'ignore si vous êtes au courant du fait suivant.

[Français]

Quand la nouvelle procureure générale, Mme Thelma Aldana, a été nommée à son poste en mai 2014, un de ses grands mandats était de lutter contre la violence faite aux femmes. Elle travaille de très près avec le commissaire Iván Velásquez Gómez. Ils travaillent très fort pour s'assurer que les organisations qui sont engagées auprès des femmes sont écoutées et que leurs revendications sont intégrées dans les politiques de la Commission.

Je ne sais pas si vous l'avez constaté, mais dernièrement, la Commission a d'ailleurs présenté un rapport sur le trafic des jeunes femmes au Guatemala, une situation qui est très préoccupante. C'est la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, ou CICIG, qui a insisté pour qu'un rapport sur la situation du trafic des jeunes femmes soit publié au Guatemala.

Il y a quelques semaines, nous sommes allés, en compagnie du sous-ministre adjoint, M. David Morrison, faire des consultations au Guatemala. Nous avons rencontré le commissaire Velásquez et la procureure générale Aldana. En fait, le grand problème au Guatemala est l'accès dans les régions. Même la CICIG et le ministère de la Sécurité publique couvrent à peine 10 % du territoire du Guatemala. Les enjeux pour les femmes dans les régions sont donc très problématiques. Tant sur les plans national que régional, au

Guatemala, le thème des femmes est en effet très cher au coeur de la procureure générale et du commissaire Velásquez.

Je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé plus tôt. J'ai eu en fait un moment d'inattention car la CICIG a été mise sur pied en 2007 et le Canada y a apporté son appui en 2008. Depuis 2008, on a donc donné 18 millions de dollars à cette commission, qui fait un travail extraordinaire sur le terrain, comme vous le savez sans doute.

Le président: Je vous remercie.

Madame Laverdière, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie beaucoup, mesdames, de cette présentation vraiment très intéressante. Je l'ai beaucoup appréciée et je vais garder ma copie pour la relire.

Je profite de l'occasion et de votre présence ici pour vous demander votre évaluation de la situation au Venezuela et de ce qui se passe en ce moment à l'Organisation des États Américains relativement au Venezuela.

Mme Isabelle Bérard: Je vais demander à ma collègue. Mme Cesaratto de vous répondre.

Mme Sylvia Cesaratto (directrice, Amérique du Sud, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Ma collègue me laisse répondre aux questions difficiles.

Je vous remercie, madame Laverdière, de la question.

Nous suivons de très près la situation au Venezuela. Nous sommes certainement inquiets de ce que nous constatons sur les plans économique, politique et humanitaire.

Sur les plans politique et diplomatique, nous souhaitons que les deux parties impliquées dans cette situation, soit le gouvernement et l'opposition, s'assoient à la même table pour avoir une véritable discussion et trouver une solution qui sera bénéfique pour les citoyens.

Nous avons de nouveau fait part de notre approche aux dirigeants de leur ministère des Affaires étrangères, qui étaient justement au Canada la semaine dernière. Nous l'avons fait également, il y a quelques semaines, aux membres de l'opposition qui siègent au Parlement du Venezuela, qui étaient aussi de passage à Ottawa.

De plus, notre ambassadrice auprès de l'OEA et son remplaçant ont fait la même intervention la semaine dernière lors d'une session extraordinaire sur le Venezuela, qui était dirigée par le président du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains, qui est Argentin.

Nous appuyons les démarches et la déclaration formulée par l'OEA qui en appelle à une discussion.

Nous appuyons aussi les efforts des anciens présidents de l'Espagne, de la République dominicaine et du Panama, qui ont joué un rôle de facilitateurs et de médiateurs dans cette situation. Évidemment, ce qui nous préoccupe, ce sont les citoyens. Si une solution n'est pas atteinte, cela va aggraver la situation quotidienne des citoyens.

J'espère que cela répond à votre question.

• (1600)

Mme Hélène Laverdière: Cela répond à ma question. Merci beaucoup.

J'ai aussi été frappée par deux choses, et j'aborderai l'une d'entre elles assez rapidement.

Vous disiez qu'il y avait une initiative législative au Guatemala en ce qui a trait aux femmes, à la paix et à la sécurité. Serait-il possible, le cas échéant, de nous envoyer plus de détails sur cette question?

Vous me répondez par l'affirmative. Je vous remercie.

J'ai une autre question à poser.

À un moment donné, Avocats sans frontières Canada travaillait avec des organismes guatémaltèques relativement à la poursuite du procès du général Montt. Je crois que son financement a été interrompu. A-t-on recommencé à financer Avocats sans frontières Canada à cet égard?

Mme Mylène Paradis: En fait, Avocats sans frontières Canada a reçu un nouveau financement de la part du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction, ou GTSR, pour un projet qui a touché essentiellement les femmes et qui a mené au procès du cas Sepur Zarco. Vous avez sans doute vu ces deux militaires qui ont été accusés d'avoir utilisé des femmes comme esclaves sexuelles pendant le conflit armé. Avocats sans frontières Canada a beaucoup travaillé avec les avocats locaux pour que ces femmes puissent témoigner en cour. Leur financement s'est terminé en mars 2016 avec la fin du GTSR. Maintenant, avec le renouvellement, on verra s'ils pourront retrouver du financement pour continuer de faire leur excellent travail au Guatemala.

Je sais qu'ils reçoivent du financement dans le cadre du programme de développement pour envoyer des volontaires sur le terrain. De jeunes avocats provenant de nos universités canadiennes participent donc à des programmes de stage au Guatemala et travaillent dans des bureaux juridiques sur le terrain.

Concernant Avocats sans frontières Canada, j'aimerais mentionner que lorsqu'on va sur le terrain, les gens disent qu'ils ont joué un rôle clé dans tout ce qui s'est passé au Guatemala.

En fait, ce n'est peut-être qu'une question d'être au bon endroit au bon moment, mais ils sont arrivés au moment où il y avait peu de capacités pour soutenir les victimes du conflit. Ils ont alors établi un bureau d'avocats spécialisés en litiges. Ils ont identifié une personne qui travaillait seule dans son bureau avec des centaines de dossiers. Ils ont alors formé cette personne en développant un réseau de gens autour d'elle. Aujourd'hui, ce bureau a du succès. C'est justement grâce à eux que le procès de Ríos Montt a pu commencer.

Malheureusement, il a été interrompu, mais ce n'est pas à cause du manque de financement d'Avocats sans frontières Canada. Les avocats de M. Montt ont joué un peu avec le système et ont fait en sorte que son procès a été mis sur la glace. On entend dire qu'il serait peut-être dément. Il est donc difficile de le traîner devant les tribunaux. Il est maintenant très, très âgé. Il a plus de 90 ans.

Le soutien du GTSR à Avocats sans frontières Canada a mené à des procès qui, à leur tour, ont mené à des décisions historiques au Guatemala. Il y a eu le procès du cas Sepur Zarco, impliquant des militaires, mais il y a aussi le cas de Las Dos Erres, où des militaires ont été accusés d'avoir rasé un village au complet, tuant 181 personnes. Ces militaires ont été accusés et condamnés à des peines de centaines d'années de prison, et ce, grâce en partie au travail de nos gens sur le terrain.

[Traduction]

Le président: Monsieur Levitt, vous avez la parole.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Je me demande si vous pouvez nous informer sur le recours à l'aide au développement afin d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan des droits de la personne. Notre comité, ainsi que le Sous-comité des droits internationaux de la personne, s'intéressent au Venezuela et au Honduras, et, bien entendu, la Colombie et le Guatemala figurent à notre programme d'intervention.

Au regard des horribles actes de violence qui ont été commis, particulièrement au Guatemala, qui affiche un des taux d'homicide les plus élevés du monde, comment peut-on conjuguer les droits de la personne et le développement? Ensuite, si le temps nous le permet, je veux poser une question de suivi sur le Honduras et le meurtre de Berta Cáceres.

Mme Isabelle Bérard: Lors de ma dernière comparution, j'ai indiqué que nous portons, bien entendu, une grande attention aux droits de la personne. Dans le cadre de nos programmes de développement et d'autres programmes mis en œuvre par Affaires mondiales Canada, nous sommes toujours très attentifs aux questions des droits de la personne, comme le prévoit d'ailleurs la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. C'est un élément dont nous devons tenir compte au cours de l'évaluation et de la planification pour que ces initiatives reçoivent du soutien au moyen de l'enveloppe d'aide internationale.

On agit de diverses façons pour résoudre ces problèmes. Comme on s'attaque aux racines de la pauvreté, on offre de l'aide aux communautés pour favoriser leur développement économique ou fournit des services de soins de santé et d'éducation pour que les gens sentent qu'ils ont des occasions de s'épanouir. Bien entendu, nous aidons les institutions gouvernementales à renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de la population. Dans le cadre d'autres programmes, comme le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction et le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, nous travaillons avec les commissions d'enquête dans le secteur de la justice pour nous assurer que s'il y a un problème, on puisse s'y attaquer.

En Colombie, par exemple, nous coprésidons un groupe sur les droits de la personne avec ONU Femmes. Ce groupe a réussi à faire participer deux femmes au processus de paix. Aucune femme ne prenait part aux négociations du processus de paix; or, nous considérons que c'est essentiel.

En ce qui concerne le Guatemala, nous appuyons la CICIG. Peut-être Mylène pourrait-elle ajouter quelque chose.

• (1605)

Mme Mylène Paradis: Oui. Il y a aussi un groupe de donateurs, et le Canada soulève toujours la question des droits de la personne auprès d'eux. Il s'agit donc essentiellement d'un thème transversal.

Mme Isabelle Bérard: C'est une combinaison d'interventions de nos gens sur place, de nos ambassadeurs et de notre équipe sur le terrain, qui dialoguent avec le gouvernement au sujet des politiques, et d'initiatives comme les programmes bilatéraux, les programmes de partenariat, le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité, le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction, etc.

M. Michael Levitt: Une question qui revient à propos des droits de la personne, qu'il s'agisse des femmes ou, dans le cas de Berta Cáceres, d'un défenseur des droits de la personne — et nous élargissons ici notre perspective à l'Amérique latine —, c'est celle de la responsabilité et de notre capacité à tenir ces pays responsables. C'est dans les règles, mais sommes-nous capables d'intervenir, en tenant évidemment compte du fait que nous voulons continuer d'offrir l'aide au développement dans ces pays? Trouvons-nous un moyen de nous faire entendre quand ces questions sont soulevées, et ce moyen est-il efficace? Je suppose que c'est en bonne partie ma question.

Mme Isabelle Bérard: Il est certain qu'en Colombie, le gouvernement est plus compétent; nous discutons donc avec lui. Il se sent comptable envers sa population; la situation est donc moins problématique que dans des pays comme le Guatemala, où c'est plus difficile. Ici encore, nous collaborons avec la CICIG pour nous assurer que la société civile participe au processus et pour permettre à la population de recevoir de l'éducation et de mener une vie saine, deux facteurs qui permettent essentiellement aux gens d'exercer leurs droits.

M. Michael Levitt: Me reste-t-il du temps, monsieur le président? Puis-je continuer?

Le président: Il vous reste 50 secondes.

M. Michael Levitt: Désolé.

Mme Sylvia Cesaratto: J'allais ajouter qu'en plus d'offrir ce genre de soutien, nous nous employons à renforcer les institutions et les capacités dans le secteur de la justice et des services de police.

Pour répondre à votre question sur Berta Cáceres, par exemple, des programmes sont mis en oeuvre en Amérique centrale, dans le cadre desquels nous nous efforçons de renforcer la capacité de la police en améliorant ses techniques d'enquête. Nous travaillons avec le protecteur du citoyen et le procureur général pour poursuivre les criminels. Nous défendons les droits des défenseurs des droits de la personne, tout en renforçant les capacités du secteur de la justice et des services de police.

Pour en revenir au point d'Isabelle, c'est une approche intégrée.

• (1610)

Le président: Merci, monsieur Levitt.

Monsieur Miller, vous avez la parole.

[Français]

M. Marc Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs présentations.

J'aimerais me pencher rapidement sur le rôle que jouent les femmes dans le processus d'aide au développement. On vient de conclure un rapport sur la paix et la sécurité. On parle du rôle important que jouent les femmes et qu'elles devraient jouer dorénavant dans le processus de paix et sécurité.

J'aimerais mettre un peu l'accent — vous en avez parlé, madame Paradis — sur le processus spécifique d'aide au développement. Je trouve bizarre qu'on ne donne pas plus d'argent au Guatemala, qui n'est pas aujourd'hui un pays ciblé. On devrait en donner davantage, mais on devrait aussi avoir un fer de lance, c'est-à-dire le rôle que pourraient jouer les femmes dans ce processus.

Pouvez-vous parler de cet aspect et peut-être vous inspirer du rôle qu'elles ont joué en Colombie?

Mme Isabelle Bérard: C'est très intéressant. Un accord de paix a été signé il y a 20 ans au Guatemala et on s'appête à en signer un en Colombie. En tout cas, nous nous croisons les doigts et nous espérons que ce sera signé.

Si on regarde les résolutions adoptées dans le cadre des discussions multilatérales, soit les fameuses résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, ces discussions se déroulent dans un cadre multilatéral et sont basées sur des expériences qui ont été vécues lors de différents processus de paix, comme ceux du Guatemala et de la Colombie. Très certainement, une attention particulière est accordée à la participation des femmes au processus de paix en Colombie. Cela se passe d'ailleurs dans le cadre d'un comité.

Notre équipe de l'ambassade copréside un comité pour les droits humains et copréside également un comité pour l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est un groupe extrêmement actif. Cela réunit également les donateurs.

En ce qui a trait à la participation des femmes à un processus de paix, on assiste beaucoup plus souvent à un dialogue avec les gouvernements des pays dans lesquels on intervient. C'est ce qui fait la différence. Par la suite, du financement peut être fourni pour appuyer la participation des femmes. Toutefois, il faut d'abord qu'il y ait une impulsion. C'est une leçon tirée des expériences vécues et qui sont codifiées dans les résolutions des Nations unies qui visent les femmes, la paix et la sécurité.

Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Paradis?

Mme Mylène Paradis: J'aimerais mentionner une chose à cet égard. Lorsqu'on regarde le Guatemala, on se dit que ce n'est pas un pays de concentration car il reçoit moins d'aide au développement. Le Guatemala est je crois l'un des seuls pays qui reçoit de l'aide, en plus de celle destinée au développement, de la part de nos deux autres programmes pour la justice et la sécurité. Il s'agit du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction et le Programme de construction de capacités contre le crime. Très peu de pays reçoivent de l'aide des différents programmes du ministère.

Il y a aussi la composante multilatérale. Le Guatemala reçoit beaucoup d'argent grâce à des partenariats multilatéraux. Je pense qu'il faut regarder l'ensemble des programmes du Canada dans ce pays.

Je pense que l'accent est mis de plus en plus sur la participation des femmes. Ce sujet devient vraiment prioritaire pour tout notre ministère, autant pour la ministre Bibeau que pour le ministre Dion. On parle de l'importance de rejoindre les femmes et les filles. Je pense que cela résonne énormément dans des pays comme le Guatemala et la Colombie. On le fait déjà, mais mon instinct me dit qu'on le fera peut-être encore davantage à l'avenir.

M. Marc Miller: J'aimerais clarifier mes propos.

Notre analyse sur la pauvreté indique que les femmes sont disproportionnellement touchées par ce phénomène. Étant donné le taux qui avoisine 60 % au Guatemala, soit que les femmes sont au front en matière de leadership, soit qu'elles en subissent les conséquences. Je pense que c'est évident.

Je crois disposer d'encore une minute ou deux. Vous pouvez aborder cet aspect sinon, je vais laisser un autre membre du Comité prendre la parole.

Madame Paradis, avez-vous quelque chose à mentionner à cet égard.

•(1615)

Mme Mylène Paradis: Non, ça va.

Mme Isabelle Bérard: Pour ajouter quelques éléments à ce que mentionnait Mme Paradis, si je comprends bien, la ministre Bibeau a comparu devant le Comité ou a eu des discussions avec vous. Clairement, la revue qui a été lancée récemment met les femmes et les enfants au coeur de la consultation. Nous sommes en définitive en train de revoir notre approche.

Le Canada a toujours été reconnu pour mettre un accent particulier sur les enjeux relatifs aux femmes. Comme le dit Mme Paradis, on peut espérer ou croire que, fondamentalement, on est sur une trajectoire positive à cet égard.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Genuis, vous avez la parole.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Merci beaucoup.

Je remercie les témoins.

J'ai quelques questions sur diverses facettes du sujet. Comme nous nous préparons à rédiger notre rapport sur les femmes, la paix et la sécurité, nous allons devoir examiner la possibilité d'appuyer des acteurs multilatéraux de plus grande envergure et aussi envisager de répondre à un besoin que des témoins ont porté à notre attention, soit celui du financement de base des petites organisations locales qui accomplissent un travail important.

Il n'est pas impossible de faire les deux, mais de toute évidence, il faut déterminer la combinaison de soutien que l'on souhaite accorder. J'aimerais savoir ce que vous pensez de la question dans le contexte des pays dont nous discutons et connaître votre expérience là-bas. Comment évaluer le poids que l'on accorde aux diverses manières de participer au programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, qui offre du soutien aux grands acteurs multilatéraux, et celui que l'on confère aux efforts visant à trouver des organisations locales? En ce qui concerne ces organisations, il faut voir si on fournit du financement de base ou du financement axé sur les projets.

Mme Isabelle Bérard: Puis-je demander un éclaircissement? Quand vous parlez du financement de base, est-ce pour les ONG ou les organisations multilatérales?

M. Garnett Genuis: À cet égard, nous avons entendu dire que quantité de petites organisations sur place accomplissent un travail important, mais n'ont peut-être pas la taille ou l'ampleur nécessaire pour avoir accès à un solide financement axé sur les projets et que tout ce dont elles ont réellement besoin, c'est de financement pour poursuivre leurs activités. Je pense particulièrement aux organisations locales pour voir s'il convient de leur accorder du financement de base ou du financement axé sur les projets.

Mme Isabelle Bérard: D'accord. Merci beaucoup de cet éclaircissement.

Lors de ma dernière comparution, j'ai indiqué que l'ensemble d'outils que nous utilisons diffère légèrement selon la catégorie de pays où nous intervenons. Bien entendu, dans un pays à revenu moyen comme la Colombie, alors qu'un pays comme le Guatemala est plus pauvre, il faut assurer un certain équilibre, et cet équilibre diffère d'un pays à l'autre. Nous évaluons beaucoup la situation au cas par cas.

Pour les initiatives associées au processus de paix, une fois l'accord de paix signé, nous pouvons nous attendre à faire beaucoup appel aux Nations unies, certainement au tout début, car l'organisme

bénéficie d'un réseau très solide au pays, alors que nous-mêmes n'en avons pas. Bien entendu, pour des raisons de sécurité, un certain nombre d'organisations ont été incapables de s'établir. Cela étant dit, avec le temps, nous serons en mesure d'appuyer les organisations, qui seront alors capables d'aider la population.

Dans le cas du Guatemala, nous collaborons avec un certain nombre d'organisations multilatérales. Je pense notamment au Fonds des Nations Unies pour la population. Sur le plan de la santé maternelle et infantile, nous avons beaucoup accompli ces dernières années et nous avons également travaillé dans le secteur multilatéral. Nous utilisons vraiment une combinaison d'outils. Si vous regardez la carte que je vous ai remise, vous verrez le programme bilatéral. Les initiatives figurant dans ce que nous appelons les enjeux mondiaux et le développement sont mises en oeuvre avec les organisations multilatérales, alors que les partenariats pour l'innovation dans le développement sont principalement des initiatives menées avec des ONG et des organisations canadiennes.

Dans les deux cas, nous recourons à divers outils pour résoudre les enjeux, que ce soit dans le cadre d'un processus de paix ou qu'il s'agisse de satisfaire les besoins de la population. Il faut disposer d'un éventail d'outils.

Pour ce qui est du financement de base des petites organisations, qui sont habituellement des organisations locales si vous parlez des ONG, sachez que le Canada réserve des fonds aux petites initiatives locales et offre de petits programmes pour aider ces organisations, mais il faut trouver ici un sain équilibre entre la responsabilité et le soutien de ces organisations. Dans certains cas, nous devons prendre les précautions nécessaires. Ce qu'il faut, c'est atteindre l'équilibre.

•(1620)

M. Garnett Genuis: C'est un paradoxe auquel nous avons déjà réfléchi. Je vous remercie de vos commentaires.

J'ai l'impression que vous n'avez qu'à déterminer quels outils fonctionnent le mieux dans une situation donnée et qui a la capacité d'agir.

Je veux changer de sujet. Dans le cadre de notre étude sur les pays ciblés, on nous a fait part de divers points de vue à propos du concept de cible. Certains considèrent qu'il ne faudrait pas chercher à cibler certains pays et que nous devrions être disposés à intervenir n'importe où, alors que d'autres jugent important d'avoir des relations à long terme dans des pays ciblés afin de leur faire profiter de notre expertise.

Que nous indique, de façon générale, l'expérience que nous avons dans ces deux pays au sujet du concept de cible? Pensez-vous que ces pays ont bénéficié, d'une certaine manière, du genre d'engagement que nous avons pris à leur égard, et de la certitude et du volume qui découlent du fait qu'ils ont été choisis comme pays cible ou partenaire?

Mme Isabelle Bérard: Je devrai être cohérente avec les propos que j'ai tenus lorsque j'ai témoigné la dernière fois au sujet d'une question semblable. C'est, à mon avis, une très bonne chose que de cibler des pays. Nous devons nous impliquer à long terme. Les pays ont besoin de prévisibilité de la part des communautés donatrices pour être en mesure de savoir comment utiliser les fonds et le soutien qu'ils reçoivent, et la seule manière d'obtenir des résultats à long terme consiste à être présent dans le pays pendant un certain nombre d'années. Si je me souviens bien, j'ai parlé de la santé et de certaines initiatives relatives à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. On ne peut accomplir quelque chose de durable si on ne s'implique pas à long terme. Les investissements sont habituellement très importants, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, si on veut accomplir quelque chose.

Dans le cas du Guatemala, comme Mylène l'a souligné, nous appuyons la CICIG depuis 2007-2008. Il est vrai qu'en s'impliquant à long terme, on observe les résultats de son investissement.

En Colombie, nous nous occupons du déminage depuis un certain nombre d'années. Il y a beaucoup de travail à accomplir, et, en raison de la situation en Colombie, nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous l'aurions voulu. Mais maintenant, si un accord de paix est signé, nous sommes très bien placés pour faire un excellent travail. Un engagement et une présence à long terme finissent par porter fruit.

M. Garnett Genuis: Me reste-t-il du temps?

Le président: Non, votre temps est écoulé, Garnett.

J'ai une question que je veux poser rapidement pour obtenir une précision. Je crois savoir que le Fonds canadien d'initiatives locales n'offre pas de financement de base, et c'est précisément énoncé dans votre politique. De nombreux témoins nous ont dit que c'est en train de devenir un sérieux problème. Y a-t-il eu un changement, ou les témoins que j'ai entendus se sont-ils trompés? Vos observations laissent entendre que ce programme offre en fait du financement de base.

Mme Isabelle Bérard: Non. Je suis désolée si j'ai laissé entendre que le FCIL offre du financement de base. Il n'en offre pas. J'essayais de traiter de la question du soutien des organisations locales. C'est ce que je voulais faire.

Sylvia, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Sylvia Cesaratto: Je répète que c'est vrai pour l'instant; c'est ainsi que les fonds sont versés, initiative par initiative.

L'un des principaux objectifs du fonds est également de contribuer à renforcer les capacités au sein des ONG de plus petite taille. Nous avons des coordonnateurs de programme au sein de notre ambassade, ou nous collaborons parfois avec notre ambassade, pour contribuer à ce que les ONG locales acquièrent ces connaissances techniques, ce qui les aidera à aller chercher du financement de la part de donateurs plus importants pour contribuer à régler la question du financement de base. Je pense que c'est important. Pour le moment, le financement est fondé sur les initiatives.

•(1625)

Le président: D'accord. Merci.

Mme Laverdière aimerait poser une question très courte, monsieur Sanai. Y voyez-vous un inconvénient?

Hélène.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

[Français]

Ma question sera très brève. Quand aura-t-on le rapport sur l'évaluation des droits de la personne en Colombie dans le cadre de notre entente de libre-échange?

Mme Isabelle Bérard: C'est une question brève et j'imagine que la réponse le sera également.

Mme Sylvia Cesaratto: Vous l'aurez très prochainement. Le document a été rédigé et est prêt. On s'attend à ce que cela soit fait dans les semaines à venir.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Sanai, s'il vous plaît.

M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.): Merci beaucoup de votre présence ici aujourd'hui.

Je veux poser une question pour obtenir un éclaircissement. Vous pourriez peut-être m'aider à comprendre ceci.

Mon ami, M. Levitt, a mentionné qu'il y a eu 5 000 meurtres au Guatemala. Lorsque nous regardons le triangle du Nord, que ce soit El Salvador, le Guatemala ou le Honduras, nous savons que le problème est en partie causé par les guerres entre les gangs MS-13 et Barrio 18. Ces trois pays sont tous touchés par le même problème, mais la façon dont nous les aidons est un peu différente. Le Honduras est un pays de développement, mais le Guatemala est un partenaire en matière de développement. Les frontières sont très poreuses. La situation dans les trois pays est assez semblable: ils ont des problèmes de stabilité régionale. Je sais que le Guatemala met l'accent sur la sécurité alimentaire et la sécurité humaine. La priorité du Honduras est différente.

Je me demande si nos priorités sont malavisées. Je suis certain qu'une partie du problème de nombreuses ONG est la façon d'offrir de l'aide pour des raisons de sécurité. Ne serait-il pas plus prudent de se concentrer sur la stabilité régionale, plutôt que seulement sur un pays? La situation dans les trois pays est la même. Ils sont très près sur le plan géographique. Ne serait-il pas plus prudent que le Canada axe ses efforts sur la stabilité régionale pour s'assurer que nous offrons l'aide efficacement?

Mme Isabelle Bérard: C'est une excellente question. Nous sommes tout à fait conscients de la situation que vous décrivez. Notre analyse au cours des dernières années nous a amenés à croire que nous devons commencer à changer notre priorité.

Oui, nous avons apporté de l'aide pour assurer la sécurité alimentaire au Guatemala. Dans le cadre de mesures bilatérales plus particulièrement, nous nous sommes concentrés sur la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation, ce que nous avons également fait au Honduras. La SMNE était certainement au premier plan. Nous avons commencé à changer notre priorité, je dirais, au cours de la dernière année. Vous n'avez pas parlé de la consultation que notre sous-ministre adjoint a tenue au Guatemala. Il est également allé au Honduras. Ces questions ont été soulevées par le gouvernement et par certains des interlocuteurs qu'il a rencontrés. Vous avez clairement indiqué que nous sommes tout à fait ouverts à résoudre les problèmes liés à l'insécurité et à essayer de nous attaquer aux causes profondes de ces problèmes.

M. Raj Saini: D'accord.

Vous avez soulevé la question de l'insécurité. Le Guatemala a signé un accord de paix il y a 20 ans, et la Colombie est sur le point d'en signer un. Après un conflit, avons-nous un mécanisme pour offrir des services de santé mentale ou de santé des femmes dans ces régions? La situation est différente en Colombie car 40 % des membres des FARC étaient des femmes. Vous devez les réintégrer dans la société et leur faire une place. Au Guatemala, c'est une autre histoire. Avons-nous un mécanisme ou un plan pour régler le même problème mais dans deux endroits différents?

Mme Isabelle Bérard: De façon générale, l'aide humanitaire que nous offrons au Guatemala et celui qui vient d'être annoncé pour la Colombie réglera les problèmes liés à la santé des femmes. Dans le cas de la Colombie, cette aide réglera les problèmes qui touchent les femmes autochtones également.

Bien entendu, par l'entremise de nos programmes réguliers en matière de santé, nous nous attaquons indirectement aux problèmes de santé mentale et aux problèmes des femmes victimes. Nous avons parlé plus tôt du Fonds canadien d'initiatives locales. Dans le cas du Guatemala, il y avait des initiatives précises pour régler les problèmes de santé mentale et pour venir en aide aux victimes également.

• (1630)

Le président: Je pense que nous allons probablement nous arrêter ici, chers collègues, pour essayer de respecter le temps pour une fois. J'ai la mauvaise habitude le jeudi de dépasser le temps prévu.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier les témoins du ministère d'être venus. Nous leur en sommes très reconnaissants. Sachez que nous sommes très sensibles à ces initiatives, et nous avons hâte de vous rencontrer plusieurs fois encore.

Merci.

Chers collègues, nous allons faire une courte pause, puis nous reprendrons la séance avec l'autre groupe de témoins dans cinq minutes.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Au cours de la deuxième heure, nous entendrons Jean Daudelin, professeur associé à la Norman Patterson School of International Affairs de l'Université Carleton. De la Fio Corporation, nous accueillons Michael Greenberg, président. D'Inter Pares, nous recevons Bill Fairbairn, avec qui nous avons déjà discuté dans le passé. De Kairos, dont des représentants ont déjà témoigné devant nous dans le passé, nous accueillons Rachel Warden, coordonnatrice, Partenariats latino-américains et Programme de justice entre les sexes.

Bienvenue à vous tous.

Vous êtes un groupe un peu plus nombreux, alors j'espère que vous pourrez faire vos quatre déclarations liminaires en une demi-heure. Ainsi, nous aurons le temps de poser quelques questions très pertinentes, alors je vous serais reconnaissant de faire de votre mieux pour respecter le temps imparti.

Jean Daudelin est le premier sur la liste, alors je lui cède la parole.

[Français]

M. Jean Daudelin (professeur associé, The Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton, à titre personnel): Merci, monsieur le président. Je remercie le comité de cette invitation.

Je tiens d'abord à m'excuser auprès des membres francophones du Comité, car ma présentation sera en anglais puisque mes notes et mes bases de données sont dans cette langue. Je m'en excuse évidemment, mais je serai heureux de répondre à vos questions dans la langue de votre choix.

[Traduction]

La situation des deux pays dont nous discutons aujourd'hui est complètement différente, mais dans les deux cas, ils ont de bonnes raisons de vouloir une participation sélective du Canada.

Je vais commencer avec le Guatemala, l'un des pays les plus pauvres du continent. Compte tenu des inégalités très grandes qui existent dans ce pays, les statistiques moyennes cachent la gravité de la pauvreté dans laquelle vit une grande partie de la population. C'est également le pays des Amériques qui compte la plus grande proportion d'Autochtones, dont la vaste majorité sont parmi les plus pauvres parmi les pauvres. Pour ces raisons seulement, le Guatemala devrait être le candidat idéal pour bénéficier du programme d'aide du Canada. De plus, le pays est aux prises avec des niveaux de violence extrême, de la corruption, un système politique officiellement démocratique mais très discriminatoire dans la pratique, des institutions publiques inefficaces et des politiques publiques volontairement sous-financées. L'ancien président et l'ancien vice-président ont été arrêtés, à la fin de 2015, pour avoir vendu des contrats du gouvernement. De nouvelles arrestations ont eu lieu récemment.

Dans un rapport récent — je pense que c'est très important —, le Fonds monétaire international, un temple d'orthodoxie fiscale, a critiqué le gouvernement guatémaltèque de ne pas dépenser suffisamment d'argent pour l'infrastructure, l'éducation et les services sociaux et de maintenir des taux d'imposition très faibles qui l'empêchent d'intervenir dans ces secteurs. Compte tenu des besoins et de la situation économique relativement stable du pays, le Fonds a encouragé les autorités à augmenter le déficit fiscal. Je travaille dans le secteur des affaires latino-américaines depuis environ 30 ans. C'est la première fois que je lis dans un rapport du FMI que l'on recommande à un pays d'augmenter son déficit. Cela vous donne une idée de ce que j'appelle des dépenses « volontairement » limitées dans les politiques publiques au Guatemala.

L'armée refuse toujours de reconnaître les nombreuses violations des droits de la personnes qui ont été commises dans les années 1980, et qui ont été qualifiées, et avec raison, de génocidaires non seulement par les organisations des droits de la personne mais aussi par la Cour suprême du Guatemala. Le parti du président actuel, Jimmy Morales, a été créé par un groupe de militaires à la retraite. Quelques-uns de ses plus proches conseillers ont participé à la campagne contre les mayas ixiles, ce qui était essentiellement la partie la plus barbare de la campagne militaire contre la population. Environ 70 à 90 % des villages dans la région ont été rasés par l'armée durant cette campagne.

La corruption est monnaie courante dans l'armée et la police, dont certains de leurs membres font partie des grands cartels mexicains dans le transport de la drogue de la Colombie au Mexique, puis aux États-Unis. La gestion du trafic, ce qui contribue à un taux d'homicides élevé — moins élevé que dans le passé, et moins élevé que le taux dans certains pays voisins, mais il s'élève à 32 homicides par 100 000 habitants, ce qui est environ 30 fois plus élevé que le taux au Canada. Même si l'armée et la police guatémaltèques étaient fonctionnelles et non corrompues, le pouvoir économique du crime organisé mexicain éclipserait la capacité des services de police locaux de contrer le crime organisé. Autrement dit, en raison de sa stabilité politique, le Guatemala n'est pas généralement considéré comme étant un État fragile, mais il devrait certainement être perçu comme étant vulnérable aux répercussions des guerres entre trafiquants au Mexique.

Il y a deux éléments positifs dans ce sombre portrait. Le premier est la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Je pense que les représentants du ministère ont expliqué ce que c'est. Je n'en dirai pas plus. Elle sera financée jusqu'en septembre 2017. Le président Morales a demandé qu'on renouvelle le financement, et je pense que c'est une bonne idée d'appuyer la commission. L'autre élément positif, c'est le bureau du procureur général sous la direction de Thelma Aldana qui, avec l'appui de la CICIG mais aussi individuellement, a fait preuve d'un courage remarquable en confrontant le réseau de politiciens, de militaires et d'oligarques qui continuent de dominer le système politique local.

L'aide canadienne vise à répondre aux besoins criants d'un pays qui pourrait facilement être déstabilisé par la violence liée à la drogue, mais qui est affaibli par ses capacités d'absorption politique limitées. Le potentiel de réaliser des progrès à moyen terme repose essentiellement sur la consolidation de la primauté du droit où les besoins sont grands, où des bénéficiaires crédibles existent et où il est possible d'avoir une incidence importante.

• (1640)

Je recommanderais donc une participation sélective, du soutien à la CICIG et peut-être du soutien direct au bureau du procureur général. Pour le reste, je dirais de contourner le gouvernement et de travailler avec les ONG.

La Colombie est un pays à revenu intermédiaire avec une démocratie stable qui a des institutions efficaces et une classe politique et des élites technocrates audacieux, capables et créatifs. C'est l'une des plus grandes économies de l'Amérique du Sud. Sa population est la deuxième en importance et ses richesses naturelles, minérales et agricoles sont encore en grande partie inexploitées. Pendant des décennies, le pays a bénéficié de politiques économiques rigoureuses et n'a pas connu de crise de l'endettement, de déficit financier ou d'hyperinflation. Ses perspectives à long terme sont bonnes.

Pour ces raisons, même s'il y a des inégalités et que le pays comble lentement les lacunes au chapitre des biens publics à offrir aux personnes défavorisées, il devrait être le contraire d'un candidat idéal pour recevoir de l'aide au développement offerte par le Canada. En théorie, ce ne devrait pas être un pays de concentration. Je vais quand même présenter des arguments pour me justifier.

La Colombie est à un point tournant de son histoire car un processus de paix prolongé est sur le point d'être mis en oeuvre. Cela pourrait sonner le glas d'une série de guerres civiles qui ont frappé le pays presque sans interruption depuis la fin des années 1940. La classe politique appuie le processus de paix massivement mais pas unanimement, de gauche à droite, ce qui comprend les secteurs

Uribisto de l'ancien gouvernement. On appuie non seulement le processus de paix, mais on veut également que le gouvernement investisse des ressources pour indemniser les victimes de conflit, permettre aux gens de reprendre possession de leurs terres et offrir des programmes ambitieux de redistribution des terres. Nous parlons ici de millions de dollars. Toutefois, les promesses qui ont été faites par le gouvernement, plus particulièrement concernant le rapatriement, sont extrêmement difficiles à respecter et très coûteuses, ce qui dépasse probablement de loin les capacités du gouvernement colombien en ce moment.

De plus, la Colombie est toujours aux prises avec des niveaux extrêmement élevés de violence, ce qui est en grande partie lié à la drogue. Son taux d'homicide est toujours 50 % plus élevé que celui du Mexique, même si la Colombie réussit dans une certaine mesure à lutter contre la violence et le trafic de drogue. La production de cocaïne a diminué en Colombie, mais tout récemment, huit tonnes de cocaïne pure ont été confisquées. Huit tonnes de cocaïne, sur le marché canadien, représenteraient environ 800 millions de dollars. C'est beaucoup pour l'économie et c'est beaucoup d'argent.

La raison d'être de l'aide canadienne est la suivante: la coopération avec la Colombie devrait être une pierre angulaire d'une coopération à long terme avec un pays qui partage des opinions similaires et qui a des capacités importantes et une situation régionale qui croît rapidement. La meilleure façon d'aborder la question est de réfléchir à ce que le Chili est devenu depuis l'ALE en 1997, sauf que dans ce cas-ci, la Colombie est un pays qui a des possibilités et des capacités démographiques, économiques et militaires beaucoup plus grandes. Le Chili est un petit pays avec une petite économie; la Colombie est un acteur important.

La Colombie ne dépend pas de l'aide étrangère. La portée de l'effet de levier dont on peut s'attendre du type de financement que le Canada peut offrir sera limitée, alors la valeur de cette aide a moins d'importance que l'engagement politique qu'elle représente. On recommande une participation sélective, surtout financière, essentiellement sous forme d'aide au processus de paix, et peut-être très ciblée. On a mentionné l'égalité entre les sexes. Ce serait un excellent secteur où affecter des ressources.

Il pourrait y avoir une coopération technique dans des secteurs complémentaires, dont l'administration publique et fiscale; on pourrait coopérer dans le secteur de la fiscalité également. En matière de gestion des ressources et des terres, la Colombie est aux prises avec un défi de taille en ce qui a trait au processus de paix. Enfin, il devrait y avoir une coopération triangulaire en matière de politique sur les drogues et de sécurité, où l'on collabore avec la Colombie dans des pays tiers où les conditions politiques sont favorables, dans le triangle du Nord de l'Amérique centrale en tant que cible clé par exemple, mais pas maintenant.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Greenberg de la Fio Corporation, s'il vous plaît.

M. Michael Greenberg (président-directeur général, Fio Corporation): Je vous remercie beaucoup de l'invitation.

L'an dernier, à l'échelle mondiale, les dépenses pour les soins de santé se sont élevées à 8 000 milliards de dollars, dont 2 000 milliards dans les pays à revenu faible et moyen. De plus, la communauté de l'aide — dont USAID, UKaid, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Fonds Mondial et nous — a dépensé 30 milliards de dollars en santé à l'échelle mondiale. C'est un montant énorme qui semble petit lorsqu'on le compare à ces sommes colossales. Il y a eu l'an dernier deux milliards d'interactions entre les gens et les divers systèmes de santé; il s'agit du nombre de consultations entre un patient et un médecin, une infirmière ou un travailleur de la santé.

Ce système extrêmement coûteux et complexe qui touche tant de vies est miné par un dysfonctionnement nocif dont j'aimerais vous parler et qui pourrait être un thème central de l'intervention du Canada. Les gens qui dépensent tout cet argent et qui gèrent tous ces systèmes de soins de santé ne reçoivent aucune donnée sur la façon dont cet argent est dépensé et sur les soins qui sont offerts.

On en arrive à se demander comment cela peut être possible. Comment peut-on se retrouver sans aucune donnée malgré tous les systèmes de dossiers de santé électronique et les systèmes informatiques utilisés en santé? On pense notamment aux hôpitaux et aux grands centres médicaux. Ce sont les utilisateurs de ces technologies. Toutefois, seulement 5 % des deux milliards d'interactions en santé dont j'ai parlé ont eu lieu dans les hôpitaux, tandis que 95 % d'entre elles ont lieu dans des établissements de soins de santé décentralisés, comme les cliniques, les cabinets de médecins et les petits postes sanitaires. Aux États-Unis, la proportion d'interactions dans les hôpitaux ne dépasse pas 15 %. Les services de santé sont surtout offerts dans les établissements centralisés, et c'est là qu'est utilisée la majeure partie du financement. Or, seulement 5 % des données que nous avons sur les soins de santé proviennent de ces endroits et 95 % des données sur les soins de santé que nous avons pour la dernière décennie proviennent des endroits où sont offerts environ 5 % des soins de santé.

Il n'est pas possible d'utiliser le financement à bon escient dans un système ayant une telle structure. Il y a un manque flagrant de données pour les endroits où la grande majorité des soins est offerte et où se fait la majorité des dépenses. Comment est-ce possible? Pourquoi n'a-t-on pas plus de données sur les cliniques?

Il suffit de penser à une clinique pour comprendre. Vous vous imaginerez probablement un endroit où des centaines de patients attendent pour consulter un travailleur de la santé dont les supérieurs sont ailleurs, par définition, étant donné que c'est la nature même des soins de santé décentralisés. Maintenant, imaginons-nous que la travailleuse de la santé — ce sont surtout des femmes — rencontre le patient 22. Cette courte consultation représente une occasion d'obtenir une quantité considérable d'informations précieuses sur le fonctionnement du système et les besoins démographiques de la population. Un dilemme lié aux données se pose après la consultation, lorsque le patient 22 est parti. Notre travailleuse de la santé débordée peut soit s'arrêter et consigner tous les renseignements relatifs au patient 22, soit passer au patient 23. Habituellement, elle passe au patient 23, faute de temps pour consigner toutes ces données. Ces renseignements extrêmement précieux sont alors perdus. Maintenant, songez à ce que cela représente lorsque cela se produit des centaines de fois par clinique, dans des millions de cliniques.

Si le personnel de la santé ne consigne pas les renseignements au moment de la prestation des soins, personne n'obtient ces données, pas même les supérieurs, les organismes de financement ou l'Organisation mondiale de la santé. On se retrouve avec une situation ahurissante où l'on dépense des milliers de milliards de

dollars sans savoir précisément pourquoi, et on a des millions de travailleurs de la santé qui sont débordés de travail, mais qui ne savent pas vraiment ce qu'ils font.

Fio Corporation est une entreprise canadienne qui a résolu ce problème et qui met en oeuvre sa solution à l'échelle mondiale. Je vais vous décrire cette solution brièvement avant de revenir au principal problème. Il s'agit d'une solution simple, durable et évolutive. Plutôt qu'un système où la prestation de soins et la collecte de données sont incompatibles, il existe une solution technologique qui permet, à l'étape de la prestation des soins, la collecte automatique de données, à grande échelle. On obtient ainsi une quantité de données sans précédent, données qui seront utiles aux responsables du système des soins de santé, aux organismes qui le financent et à d'autres intervenants.

● (1650)

J'ai un exemple concret: voici un test de diagnostic rapide. Ce n'est pas nous qui les fabriquons. L'an dernier, 800 millions de tests ont été vendus, et les ventes augmentent de 20 % par année. Voici comment cela fonctionne: on prélève un peu de sang, au bout d'un doigt, et on met deux ou trois gouttes de sang à cet endroit, on ajoute quelques gouttes d'une solution tampon et après un certain temps, si cette bandelette change de couleur, cela signifie que vous avez un résultat positif pour le virus Zika. Ce petit test permet de savoir immédiatement si vous avez le virus Zika.

Celui-ci est pour la malaria; il y en a aussi pour le VIH, la dengue, etc. Des centaines de millions de tests sont faits chaque année par les travailleurs de la santé. Le font-ils correctement? Personne ne le sait vraiment. Nous avons créé divers appareils mobiles intelligents pour les travailleurs de la santé. Voici un exemple; l'appareil a un petit tiroir dans lequel on place le test. L'appareil en fait la lecture avec une précision égale à celle qu'on obtiendrait dans un laboratoire centralisé. Il est d'une précision remarquable.

L'appareil pourra guider les utilisateurs. Comment déterminent-ils quel test utiliser? Il y a divers critères, et les travailleurs de la santé pourront consulter des séries de questions et réponses accessibles à l'aide d'un écran tactile pendant la consultation, selon les descriptions du patient. L'application fait partie intégrante de l'appareil. Les données sont téléchargées vers un nuage informatique, et les gestionnaires responsables de ces superviseurs pourront les consulter sur une tablette ou un téléphone intelligent. Cela leur permettra en quelque sorte de superviser des milliers de cliniques sous leur responsabilité et de savoir ce qui s'y passe. Il s'agit d'un nouveau niveau de reddition de comptes et de transparence et d'une interconnexion à un continuum de soins.

Les téléphones cellulaires sont devenus des téléphones intelligents grâce à l'intégration des données et des courriels avec la téléphonie. Les appareils dont je parle intègrent les données et les diagnostics ainsi que d'autres formes de soins. Il y a donc une similitude. Lorsque ces choses seront intégrées, elles ne pourront être séparées.

Sur le terrain, cela se traduira en quelques semaines par un taux d'erreur de diagnostic 10 fois moins élevé, par les travailleurs de la santé. Le taux d'adéquation des soins offerts est 10 fois supérieur à ce qu'il était. Toutefois, avoir un bon diagnostic ne signifie pas nécessairement qu'on administrera le bon médicament.

On a observé que le nombre de consultations est 20 fois moins élevé. Les gens sont intelligents; si vous posez un mauvais diagnostic et qu'ils sont toujours malades, ils consulteront de nouveau. Si vous posez un bon diagnostic et que vous leur donnez un traitement adéquat, ils ont mieux à faire que de retourner à la clinique.

La précision des enquêtes épidémiologiques a été augmentée par 20. À titre d'exemple, dans une certaine région du Kenya, on estimait que le taux d'incidence de la malaria était de 17 %. Songez à la quantité de médicaments et de tests que le gouvernement devait commander en fonction d'un tel taux. Grâce à nos appareils, ils ont découvert que le taux était de 0,7 %. Donc, tous ces gens qui étaient atteints de fièvre n'avaient pas la malaria.

L'Afrique dépense environ 1 milliard de dollars par année pour administrer des médicaments antipaludiques à des gens qui n'ont pas la malaria.

Nous déployons cette technologie dans plusieurs pays. Je crois que c'est là le lien avec la question qui a été posée. Nous sommes présents en Colombie et au Brésil, où nous participons à la lutte contre le virus Zika. Nous avons des discussions avec le Honduras et l'Équateur. En Afrique occidentale, nous sommes présents au Ghana, et nous intervenons depuis peu au Nigéria, où ExxonMobil a lancé un projet pilote dans le delta du Niger. Il s'agit d'une occasion très intéressante, car le financement est égalé par le secteur privé.

En Afrique orientale, nous sommes présents au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et en Éthiopie. En Afrique centrale, nous venons de lancer un projet en République démocratique du Congo. Là, des gens qui habitent littéralement au milieu de nulle part obtiennent, grâce à ces appareils, des soins et une expertise clinique dignes d'un laboratoire. Nous sommes également présents en Afrique du Sud et au Lesotho, et nous nous apprêtons à lancer un projet pilote en Inde, en collaboration avec le plus important fournisseur de soins de santé privé du pays.

• (1655)

En Europe, nous collaborons avec la plus importante entreprise de méthodes de diagnostic. Il en va de même aux États-Unis, où nous participons à quelque six projets du ministère de la Défense des États-Unis. Nous travaillons également avec la Fondation Bill et Melinda Gates et avec le Fonds mondial. Les projets auxquels nous participons sont liés à la malaria, le VIH, la santé maternelle et infantile, et les soins primaires. Je le précise parce que nous avons commencé assez récemment, mais le succès que nous avons eu auprès des établissements décentralisés — et non auprès des hôpitaux —, par rapport aux données sur les soins de santé, démontre que nous sommes sur la bonne voie.

Vous envisagez l'adoption d'une stratégie fondée sur des pays sélectionnés plutôt que sur des thèmes. En 2010, lorsque Fio a été créée et a entrepris ses activités, nous étions dans un monde qui fonctionnait en silos, pour utiliser un terme bien connu. Il y avait les données et la prestation de soins; il fallait choisir. C'était l'un ou l'autre. Notre solution découle de l'idée selon laquelle il est possible de combiner les deux, d'intégrer la prestation des soins et les données. La question des données sur les soins de santé à l'échelle mondiale est un thème qui pourrait avoir une grande incidence, lorsque combiné à l'idée de pays sélectionnés, car cet aspect est lié à tous les autres.

Nous nous faisons un devoir d'afficher le drapeau canadien partout où nous faisons des affaires. Les Canadiens sont reconnus comme des gens raisonnables. Faisons-nous connaître comme des spécialistes des données sur les soins de santé. La voie est totalement libre.

On estime que dans cinq ans, il y aura 50 fois plus de données sur les soins de santé qu'aujourd'hui. On parle d'un domaine dans lequel des dépenses de dizaines ou de centaines de millions de dollars peuvent avoir une incidence sur d'autres dépenses et d'autres résultats représentant des centaines ou des milliers de milliards de dollars. Lorsqu'on combine cela à une stratégie sur les pays sélectionnés, on obtient un rendement extraordinaire pour un investissement minime.

Merci beaucoup.

• (1700)

Le président: Merci, monsieur Greenberg.

Nous passons maintenant à M. Fairbairn.

M. Bill Fairbairn (gestionnaire de programme pour l'Amérique latine, Inter Pares): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci. C'est un plaisir de vous revoir aujourd'hui.

Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner. On m'a demandé de vous donner des renseignements en prévision de votre prochain voyage en Amérique latine et de vous présenter des observations et des recommandations concernant votre étude actuelle. Je ferai de mon mieux dans le temps qui m'est imparti.

Permettez-moi d'entrée de jeu de souligner que nous sommes heureux de savoir que vous vous rendez en Colombie et au Guatemala cet été pour prendre connaissance des réels défis auxquels sont confrontés les deux pays et des aspirations de leurs citoyens concernant la construction d'un avenir meilleur.

Inter Pares travaille avec ses homologues des deux pays depuis les années 1980, et nous serions très heureux de vous donner une séance d'information détaillée et de faciliter des rencontres avec les représentants de la société civile des deux pays. Il y a beaucoup de points positifs à souligner sur ce qui se passe actuellement au Guatemala et en Colombie. M. Daudelin en a mentionné plusieurs.

Comme je vous l'ai indiqué en avril, il y a eu d'importants progrès au Guatemala dans la lutte contre l'impunité. Je pense en particulier à la collectivité de Sepur Zarco, où un groupe de femmes autochtones Maya Kekchi a écrit l'histoire en février dernier dans ce qui constituait à la fois le premier procès pénal pour violence sexuelle commise au cours du conflit armé qui a sévi au Guatemala ainsi que la toute première affaire d'esclavage sexuel à être entendue par un tribunal national.

En Colombie, pour la première fois depuis de nombreuses années, il règne un réel espoir que les accords de paix seront bientôt signés, ce qui mettrait fin au conflit armé qui fait rage au pays depuis 60 ans. Il subsiste toutefois des conflits dans les deux pays. Au Guatemala, on constate une remilitarisation de la sécurité des citoyens, y compris les déclarations d'état d'urgence, la persécution judiciaire des leaders communautaires, et encore une fois, la création de bases militaires sur les territoires des communautés autochtones où existe un contentieux foncier. Tout ceci se produit afin d'appuyer certains projets d'exploitation des ressources à grande échelle, notamment des projets d'exploitation minière et de construction de barrages hydroélectriques.

En fait, le fémicide demeure la principale cause de décès de nos jours chez les femmes au Guatemala. En ce moment même, en Colombie, plus de 70 000 personnes — principalement des Autochtones, des Afro-Colombiens et des campesinos — se sont mobilisées et manifestent dans 80 collectivités partout au pays pour exprimer leur opposition au modèle de développement préconisé par le gouvernement colombien, particulièrement en raison de ses répercussions sur les communautés marginalisées, notamment les effets sur l'accès aux terres et sur la sécurité alimentaire.

Inter Pares a reçu des rapports inquiétants au sujet de l'utilisation aveugle et excessive à la force par les forces de sécurité de l'État contre les manifestants. Hier soir, j'ai appris par téléphone que jusqu'à maintenant, chez les manifestants autochtones, on compte trois personnes tuées, plus de 100 blessés et près de 200 arrestations.

Tandis que la Colombie se rapproche d'un accord de paix, on observe une augmentation alarmante du nombre d'attaques contre les défenseurs des droits de la personne et les membres des partis d'opposition, en particulier ceux de la Marcha Patriótica.

Votre visite est extrêmement importante pour nos partenaires du Guatemala et de la Colombie, et le moment choisi ne pourrait être plus propice. Il va sans dire que nous espérons que vous aurez assez de temps pour avoir des discussions approfondies avec un large éventail de représentants de la société civile de chacun des pays. Cela vous permettrait de prendre connaissance des préoccupations directement auprès des intervenants de tous les échelons et d'être témoin des effets — tant positifs que négatifs — des actions menées par le Canada en matière de promotion des droits de la personne et du développement démocratique dans la région.

À cet égard, avant de passer au thème de votre étude, je tiens à vous informer d'un enjeu urgent. Il y a deux semaines, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a lancé un cri d'alarme aux États membres de l'Organisation des États américains, indiquant que la commission était confrontée à la pire crise financière de son histoire et qu'à moins que les États membres ne respectent leurs engagements en matière de financement d'ici le 15 juin — d'ici six jours —, la commission sera obligée de mettre à pied près de la moitié de son personnel, d'annuler ses deux prochaines séances et de reporter toutes les visites prévues prochainement dans les pays.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme est le principal organisme de défense des droits de la personne aux Amériques et le Canada est l'un de ses plus fervents partisans, mais cet appui semble s'être gravement érodé, malheureusement. Entre 2011 et 2015, la contribution financière du Canada est passée de 600 000 \$ à 75 000 \$, et aucun financement n'est prévu pour 2016.

La semaine dernière, le Groupe d'orientation pour les Amériques — une coalition dont Inter Pares fait partie — a envoyé une lettre au ministre Dion afin de demander au Canada de jouer un rôle de chef de file en offrant un financement cette année et en garantissant un financement stable pour les prochaines années afin que la commission puisse accomplir son important travail. Plus de 300 illustres organisations de la société civile de 18 pays des Amériques ont signé un appel à l'aide pour appuyer la commission. Nous demandons instamment à tous les membres du Comité d'étudier cette question de toute urgence, car nous ne pouvons nous permettre de perdre cet important mécanisme régional.

• (1705)

Parlons maintenant des pays ciblés. C'est un thème important qui a d'énormes répercussions sur les organismes de notre secteur, car le budget de l'aide fournie par le Canada est concentré dans un petit

nombre de pays et de secteurs. Les programmes d'Inter Pares n'ont jamais reposé sur une liste de pays ou de secteurs ciblés déterminés par Ottawa. Ils sont plutôt fondés sur des relations de longue date avec nos homologues de la société civile au Canada et dans les pays du Sud. Nous sommes d'avis que l'accompagnement le plus efficace que nous pouvons fournir consiste à appuyer les solutions de nos partenaires et à ne pas imposer les nôtres.

Nous sommes d'accord avec les analyses et les recommandations du Conseil canadien pour la coopération internationale. Nous aimerions également formuler six recommandations.

Tout d'abord, si le Canada souhaite maintenir une approche fondée sur les pays ciblés, il doit être transparent dans le choix des critères, et ces critères devraient être fondés sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. Nous savons tous que des situations peuvent changer du jour au lendemain. Des pays qui semblaient stables peuvent soudainement devenir des États fragiles ou les niveaux d'inégalité ou de pauvreté peuvent augmenter très rapidement. Nous devons être souples et réceptifs pour répondre aux besoins changeants, mais réels, et réagir aux réalités sur le terrain.

Deuxièmement, un pourcentage plus élevé du financement devrait être offert aux pays non ciblés.

Troisièmement, le contexte de financement a changé ces dernières années, tout comme la relation entre les ONG canadiennes et les successeurs de l'ACDI. De plus en plus, l'aide est fournie sous forme de projet, et les ONG sont traitées comme des fournisseurs de services ou des entrepreneurs au lieu d'être traitées comme des partenaires de développement de longue date. Il s'ensuit que selon notre troisième recommandation, il est essentiel que le gouvernement du Canada rétablisse sa capacité de fournir un financement de base prévisible, souple et à long terme qui permet à la société civile du Canada d'établir des relations avec la société civile locale et de saisir les occasions, de relever les défis et de répondre aux besoins à mesure qu'ils se présentent. Selon notre expérience, cette approche à long terme crée la stabilité nécessaire à l'élaboration de programmes innovateurs et même révolutionnaires. Parfois, cela signifie qu'il faut prendre des risques.

Plus tôt, je vous ai parlé de l'affaire Sepur Zarco, dans laquelle nos partenaires ont offert une aide holistique aux demandereses pendant plus d'une décennie. Pour vous donner un autre exemple, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, Inter Pares a élaboré, en Colombie, un programme axé sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les PDIP. Pendant ces années-là, le gouvernement de la Colombie niait l'existence des PDIP et affirmait qu'il s'agissait plutôt de mouvements migratoires normaux. Les Européens ont hésité à appuyer ces travaux pour plusieurs raisons. En fait, même si on avait attribué une définition faisant autorité au terme « réfugié » dans la Convention sur les réfugiés de 1951, il n'existait aucune définition pour « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. »

L'appui fourni par nos partenaires de l'ACDI nous a permis de nous engager dans ce dossier de façon compétente et d'acquérir une expérience précieuse, ce qui a contribué à éclairer les politiques du gouvernement canadien. Non seulement cela a-t-il aidé à mettre la question des PDIP à l'avant-plan à l'échelle nationale, mais cela a aussi grandement contribué à l'élaboration des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays par l'ONU; ces principes représentent aujourd'hui un cadre international clé pour les travaux liés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays partout dans le monde.

Quatrièmement, trop souvent, dans les situations de conflit ou d'après-conflit, l'aide cible seulement le renforcement de l'État. Il est très important d'appuyer les États démocratiques, mais on doit adopter une approche équilibrée, c'est-à-dire qu'il faut veiller à ce qu'un État soit responsable de sa population et donner à tous les habitants les moyens de demander à leur gouvernement de rendre des comptes. C'est pourquoi, selon notre quatrième recommandation, le Canada doit investir dans la société civile locale, surtout les sociétés civiles qui mènent des travaux auprès des Autochtones, des personnes opprimées ou des communautés et des populations exclues.

La cinquième recommandation vise la promotion des droits des femmes. Ces dernières années, nous avons constaté que si on appuyait autrefois un large éventail de droits des femmes, on se contente maintenant d'appuyer seulement leur rôle de mère. On a limité davantage cet appui en excluant les droits sexuels et génésiques des femmes. Le Canada est un chef de file lorsqu'il s'agit de la promotion des droits des femmes à l'échelle mondiale, mais il a perdu du terrain dans ce domaine au cours des dernières années.

• (1710)

La nouvelle selon laquelle le Canada a été élu au conseil d'administration de la Commission de la condition de la femme de l'ONU a été bien accueillie, mais cela signifie également qu'avec un tel rôle de premier plan, nous avons une plus grande responsabilité de prêcher par l'exemple. Il faut donc que le développement axé sur les femmes fasse une différence, et c'est une très belle occasion d'exercer un leadership à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi selon notre cinquième recommandation — et elle se divise en plusieurs autres —, 20 % de l'ensemble des investissements du Canada dans l'aide au développement devraient viser la promotion des droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. De plus, les femmes touchées par un conflit armé et les situations d'après-conflit doivent avoir accès à tous les services liés à la santé sexuelle et génésique sans discrimination, y compris dans les cas de grossesses résultant d'un viol. De plus, il est essentiel d'appuyer la participation active des femmes aux processus officiels de paix et de surveillance de la mise en oeuvre des accords qui ont été conclus, surtout en Colombie.

Sixièmement, nous devons faire preuve de cohérence stratégique dans le cadre de nos efforts de développement international. En effet, nous ne devons pas laisser le commerce et les intérêts commerciaux l'emporter sur les droits de la personne et nuire à nos objectifs en matière de développement. Le Canada doit se doter d'un cadre de travail relatif aux droits de la personne lorsqu'il fournit de l'aide internationale, et ce cadre doit viser non seulement la coopération, mais également le commerce et les politiques étrangères. Nous croyons que le Canada devrait être ferme à l'égard de la primauté des droits de la personne, afin d'obtenir des résultats positifs.

Je vous remercie de votre attention. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Fairbairn.

La parole est maintenant à Rachel Warden, qui représente KAIROS.

Allez-y, Rachel.

Mme Rachel Warden (coordinatrice, Partenariats latino-américains et Programme de justice entre les sexes, KAIROS : Initiatives oecuméniques canadiennes pour la justice): L'organisation KAIROS vous est très reconnaissante de lui donner l'occasion

de comparaître devant votre Comité. L'organisation et ses églises membres travaillent depuis longtemps avec leurs partenaires en Colombie et au Guatemala sur des questions liées à la paix et à la sécurité des femmes, aux droits des Autochtones et à la justice écologique. Vous pouvez imaginer à quel point je trouve difficile de limiter mon exposé à huit minutes, mais je ferai de mon mieux et j'espère que ce sera le début d'un dialogue continu.

La décision du Comité de mener cette consultation nous encourage, tout comme ses projets de voyage en Colombie et au Guatemala à la fin de l'été.

Nous avons hâte de travailler avec vous à la préparation de votre délégation.

En avril dernier, mon collègue Ian Thompson vous a parlé des travaux de KAIROS, notamment de notre programme Femmes de courage. À ce moment-là, il a formulé certaines recommandations sur les femmes, la paix et la sécurité. En fait, nos partenaires de la Colombie font partie intégrante de notre programme sur les femmes, la paix et la sécurité. J'aimerais faire suite à l'exposé précédent de KAIROS en vous parlant des partenariats que nous avons établis au Guatemala et en Colombie et des recommandations que nous pouvons formuler à partir de cette expérience.

En ma qualité de coordonnatrice des partenariats latino-américains et du Programme de justice entre les sexes pour KAIROS, j'ai le privilège de travailler avec des organismes de la société civile en Colombie — surtout des organisations de femmes — depuis les 15 dernières années.

Aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur un partenaire, la Organización Femenina Popular, l'organisation féministe populaire, un organisme communautaire de femmes qui oeuvre depuis 44 ans dans la région de Magdalena Medio. En effet, l'OFP représente la persévérance, la créativité, la résilience et la détermination d'un grand nombre de groupes de la société civile en Colombie, des caractéristiques qui lui ont permis non seulement de survivre, mais également de prospérer malgré le conflit et les menaces constantes qui planent sur ses activités et sur la vie de ses membres.

L'OFP oeuvre à l'échelle locale par l'entremise de centres de femmes, et offre de la formation, de l'aide juridique et même des aliments abordables dans les cuisines communautaires. En même temps, l'organisation joue un rôle de premier plan dans les réseaux pour la paix et les droits de la personne à l'échelle nationale. Même si ses stratégies et ses programmes ont changé en réponse au contexte de conflit, l'organisation demeure un point de référence pour les activités liées aux droits de la personne et au maintien de la paix. Par exemple, dans les années 1990, au plus fort du contrôle paramilitaire à Barrancabermeja, lorsqu'il était extrêmement dangereux — et légal, en fait — d'être un défenseur des droits de la personne, l'OFP dirigeait et maintenait un réseau des droits de la personne à l'échelle locale, tout en mobilisant des dizaines de milliers de femmes dans les régions les plus touchées par des conflits en Colombie et en leur fournissant de l'aide.

En 2012, l'OFP a mis sur pied des tribunaux régionaux de femmes pour la justice, la paix et le territoire et a recueilli des centaines de témoignages de femmes qui avaient été victimes de violation des droits de la personne en raison du conflit. Dans un contexte d'impunité, ces tribunaux éthiques ou symboliques représentaient un espace important où les femmes pouvaient dénoncer les violations des droits de la personne et faire éclater la vérité. Des poursuites juridiques exigeant réparation ont été intentées dans plusieurs des cas présentés devant ces tribunaux de femmes.

La visibilité des crimes a également renforcé les efforts de défense des droits déployés par le mouvement des femmes, ainsi que ses demandes liées à la justice, à la vérité et à la réparation dans le cadre du processus de paix actuel. Au cours des dernières années, l'OFPP a participé à un processus visant à obtenir des réparations collectives de l'État colombien en vertu de la loi 1448, qui prévoit que les victimes ont le droit d'obtenir réparation.

Les 44 années de travail de l'OFPP auprès des victimes et des survivants, ainsi que ses pertes institutionnelles écrasantes, notamment l'assassinat de plusieurs de ses leaders, font de cette affaire de réparation collective un symbole en Colombie. Cette expérience a été consignée dans plusieurs documents qui servent de modèles. De plus, par l'entremise du programme de réparation, l'OFPP a accompli des progrès concrets et des changements réels dans la vie de milliers de femmes.

Dans l'OFPP, nous voyons la résilience de la société civile en Colombie, et sa capacité de réagir au contexte national et local afin de créer des espaces et des propositions de paix et de venir en aide aux populations les plus vulnérables par l'entremise de programmes très concrets. En fait, les travaux axés sur l'égalité des sexes effectués par KAIROS s'inspirent de ceux menés par l'OFPP. Nous avons pris connaissance des effets des conflits militaires sur les femmes, de la façon dont les femmes sont victimisées à de nombreuses reprises par l'entremise d'inégalités entre les sexes, de la pauvreté et du racisme et de la façon dont la violence sexuelle est utilisée dans les stratégies de guerre. En même temps, nous avons observé la mesure dans laquelle les groupes de femmes font partie intégrante des efforts en matière de défense des droits de la personne et des processus de paix, de justice et de réparation.

• (1715)

L'OFPP a également démontré l'importance de l'aide psychosociale et juridique, car elle permet aux femmes victimes de violations des droits de la personne de guérir et de devenir des participantes actives dans le processus de paix. Il s'agit d'ailleurs du fondement de notre programme sur les femmes, la paix et la sécurité, un programme qui fait présentement l'objet d'un examen actif mené par la Direction générale du partenariat canadien d'Affaires mondiales. L'objectif de ce programme correspond étroitement à celui des travaux menés par votre Comité. Des organisations de la société civile comme l'OFPP représentent l'espoir et la force de la Colombie et exigent un appui soutenu et continu.

Cela m'amène à formuler deux recommandations. La première, c'est que l'aide bilatérale du Canada doit accorder la priorité à l'appui financier des groupes indépendants de la société civile en Colombie, et surtout des groupes de femmes. Il est important qu'il s'agisse de partenariats à long terme et qu'ils éclairent l'élaboration des politiques et des priorités. Les investissements dans la société civile garantiront que des ressources seront offertes aux groupes qui ont la capacité d'influencer et de mettre en oeuvre des accords de paix sur le terrain. Deuxièmement, il est important que l'aide bilatérale au développement se dote d'une approche liée aux droits de la personne, en aidant notamment les victimes de violations des droits de la personne et en offrant une formation sur les droits de la personne. Comme je l'ai mentionné, nous avons vu comment les femmes, qui sont souvent victimes de violence, peuvent devenir des intervenantes de premier plan dans les processus de paix lorsqu'elles reçoivent un appui psychosocial approprié et une formation sur les droits de la personne.

J'aimerais profiter des dernières minutes pour parler des partenariats que nous avons établis au Guatemala et de la façon

dont cette expérience génère des recommandations supplémentaires pour votre examen.

Depuis maintenant 10 ans, KAIROS collabore avec CEIBA, une organisation qui appuie le développement communautaire dans les collectivités autochtones dans l'ouest du Guatemala. CEIBA a été fondée en 1994, au moment où des réfugiés guatémaltèques sont revenus s'installer dans la région. Depuis, l'organisation aide ces collectivités par l'entremise de programmes réactifs en matière de développement communautaire et de droits de la personne. CEIBA a exécuté des programmes liés à la santé communautaire, à la souveraineté alimentaire, à la protection de l'environnement et des terres, au développement du leadership et à la formation sur les droits de la personne.

Certaines des collectivités aidées par CEIBA réagissent à des projets d'extraction des ressources, dont la majorité sont menés par des entreprises canadiennes. Dans plusieurs cas, des collectivités ont soulevé des préoccupations liées au fait que ces projets menacent le développement communautaire et les droits de la personne qui sont appuyés par ce partenariat, et en particulier les droits des Autochtones. Lorsque ces personnes soulèvent ces préoccupations, lorsqu'elles manifestent et exigent que leurs droits soient respectés, elles font face à la criminalisation, à des menaces et parfois à la mort. Au Guatemala, tout comme en Colombie, nous avons observé que les menaces et les assassinats visant les défenseurs en matière de droits environnementaux et les Autochtones avaient augmenté. Des dirigeants de CEIBA, ainsi que ceux des collectivités aidées par cette organisation, ont été ciblés.

En me fondant sur cette expérience et sur le conflit qui sévit au Guatemala, j'aimerais ajouter les recommandations suivantes. Les pratiques et les politiques en matière de développement du Canada doivent être éclairées par les droits des Autochtones, y compris le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, comme il est décrit dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. De plus, le gouvernement du Canada doit mettre en place un mécanisme qui permet d'obliger les sociétés canadiennes d'extraction des ressources à rendre des comptes, afin que les politiques en matière d'extraction des ressources et d'investissements ne nuisent pas aux initiatives en matière de développement que nous tentons d'appuyer. À cette fin, nous demandons au gouvernement du Canada de créer un ombudsman indépendant sur l'extraction des ressources et des lois qui obligeront les entreprises canadiennes à rendre des comptes.

Pour résumer, la Colombie et le Guatemala doivent être des pays ciblés. Plus important encore, ce faisant, l'aide canadienne au développement doit appuyer les groupes indépendants de la société civile par l'entremise de partenariats à long terme. De cette façon, nous investissons dans des programmes résilients et efficaces qui permettent de venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Les droits de la personne représentent un élément clé. L'aide au développement doit reposer sur les engagements du Canada envers les droits de la personne, notamment les droits des peuples autochtones, et envers toutes les femmes. Enfin, l'aide canadienne au développement doit être réactive et éclairée par des partenariats à long terme établis avec des organisations de la société civile au Canada, en Colombie et au Guatemala. Nos partenaires nous disent que même si le soutien financier est très important, la capacité du gouvernement du Canada d'amplifier leur voix lorsqu'ils demandent la paix et le respect des droits de la personne est tout aussi importante.

Enfin, comme je l'ai mentionné plus tôt, KAIROS a présenté une proposition spontanée à la Direction générale du partenariat canadien d'Affaires mondiales. Même si nous attendons toujours une réponse, nous espérons que les travaux menés par KAIROS et nos partenaires agiront de façon complémentaire pour assurer la réussite de l'aide canadienne au développement international en Colombie et dans d'autres pays qui nous préoccupent.

• (1720)

L'organisation KAIROS vous est très reconnaissante de l'avoir invitée à participer à cette consultation, et nous avons hâte de prendre part au dialogue continu dans le cadre de vos préparatifs de voyage en Colombie et au Guatemala, et aux discussions sur les politiques qui suivront.

Merci.

Le président: Nous remercions les témoins qui ont présenté un exposé.

Il nous reste peu de temps, mais nous tenterons de compléter la première série de questions prolongées.

La parole est d'abord à M. Allison.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Mes questions concernent nos pays ciblés. Plusieurs témoins nous ont dit que cette aide devrait être plus thématique ou toucher un nombre plus élevé ou même moins élevé de pays.

Toutefois, monsieur Greenberg, j'aimerais entendre parler de votre expérience en Colombie et de votre réflexion à cet égard. Pourquoi la Colombie? Veuillez nous parler de votre expérience et des activités que vous avez menées là-bas.

M. Michael Greenberg: J'ai beaucoup appris en écoutant les autres témoins.

Notre expérience en Colombie était l'une de nos premières expériences sur le terrain. C'était un petit programme, qui comptait environ 70 cliniques, qui s'appelaient Proyecto Malaria Colombia et dans lequel on envoyait des gens au milieu de nulle part pour leur enseigner l'intégration des données et des soins. Le programme a très bien fonctionné, et il a même reçu le prix des champions de la lutte contre le paludisme dans les Amériques décerné par l'Organisation mondiale de la Santé en raison de sa transparence et de sa capacité à rendre des comptes.

J'ai plusieurs autres exemples. Celui auquel je pense est un programme présentement en oeuvre et certains de nos gens en ont parlé avec le chef du cabinet du président Santos. Le président Santos a parlé — je crois que c'était en Norvège — du programme des populations dispersées. Je crois qu'il y a actuellement 12 ou 13 millions de personnes vivant à l'extérieur des villes qui ne reçoivent essentiellement pas de soins de santé ou des soins de santé minimaux. Il s'agit d'équiper des travailleurs de la santé qui ont reçu une formation minimale avec des moyens technologiques qui leur permettent de fournir des soins à ces 12 ou 13 millions de personnes. Nous collaborons avec ce groupe depuis environ un an et nous attendons les résultats, mais si cela fonctionne, ce projet sera adopté par plusieurs ministères de la Colombie. Je crois que ce serait une occasion formidable de démontrer comment des travailleurs de la santé qui ont reçu une formation minimale peuvent, de façon responsable, fournir des soins à un grand nombre de gens qui n'en reçoivent pas maintenant. Tout cela fait partie du programme de rétablissement de la paix après la situation avec les FARC, dont il a parlé.

• (1725)

M. Dean Allison: J'ai une deuxième question. Certains des endroits que vous avez mentionnés sont des pays ciblés, d'autres n'en sont pas, et certains sont des pays partenaires, etc. Quelles sont vos réflexions à propos des soins de santé et de la durabilité? Je pose cette question parce que nous avons beaucoup parlé de ce qui arrive dans certains pays et des difficultés relatives à l'emploi et à autres choses du genre quand les soins de santé ne sont pas convenables. Les autres témoins ont mentionné toute une autre série de problèmes que nous devons régler concernant les droits des femmes, etc. Avez-vous des réflexions dont vous pouvez nous faire part sur la durabilité à long terme dans les pays ainsi que sur les soins de santé?

M. Michael Greenberg: J'espère que ceci va répondre à votre question. Il y a quelques années, dans un article vedette du journal *The Economist*, on a dit de l'Afrique que c'était un cas désespéré. C'est comme si on disait que ça allait déjà mal en Afrique, et que la situation s'était empirée. C'était parce que le taux de personnes atteintes du VIH en Afrique dépassait les 10 %. Vous lisiez cela et vous trouviez que c'était sans espoir. Récemment, *The Economist* titrait un article vedette *Africa Rising*, ou l'Afrique émerge, et indiquait que 6 des 10 économies ayant affiché la plus forte croissance dans les 10 dernières années étaient des pays d'Afrique.

Ce qui s'est produit, dans l'intervalle, c'est qu'un programme de développement international appelé PEPFAR, financé par le gouvernement des États-Unis et dirigé par quelqu'un qui est venu témoigner il y a quelques semaines, Mark Dybul, a servi à lutter contre le SIDA à l'échelle du continent et à installer une infrastructure minimale pour les soins de santé. Vous ne pouvez pas trouver bien d'autres facteurs à l'origine de cette formidable transformation. Comment l'Afrique est-elle passée de cause désespérée à pays qui émerge? L'investissement dans les soins de santé, par l'intermédiaire de PEPFAR, y a contribué massivement. Je pense que c'est une importante leçon à tirer de cela. C'est très important.

L'autre facteur de durabilité qui vient à l'esprit, c'est qu'en Afrique subsaharienne, on consacre environ 75 milliards de dollars par année à des téléphones cellulaires — des gens qui parlent et qui textent sur un continent où l'on croyait que personne n'avait d'argent pour cela. Cette industrie a une pratique durable, et selon de nombreux présidents d'Afrique, cela a contribué dans une grande mesure — autant que le développement international.

La réponse, du moins celle qui nous oriente, c'est l'accent sur les soins de santé dans la mesure où ils sont liés à d'autres secteurs, et sur les modèles non traditionnels de prestation de soins de santé. Surtout — copions ce qui fonctionne —, nous avons l'exemple des téléphones cellulaires, et c'est 600 milliards de dollars par année dans les pays où les revenus sont faibles ou moyens, à l'échelle mondiale.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Sidhu. Essayons de limiter la longueur des questions et des réponses.

Merci.

M. Jati Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, Lib.): Monsieur Greenberg, vous avez mentionné les appareils mobiles de diagnostic et le service d'infonuagique de Fio qui sont arrivés en première position des champions de la lutte contre le paludisme dans les Amériques. Compte tenu de l'intervention passée de Fio en Colombie, je me demandais quelles seraient les prochaines étapes visant l'établissement de systèmes de soins de santé pour les Colombiennes qui ont été victimes de violence dans leur pays.

M. Michael Greenberg: C'est la raison pour laquelle nous avons concentré toutes nos ressources sur ce programme visant une population dispersée, car ce sera la première étape de l'adoption d'une technologie de soins de santé qui pourra faire l'objet d'un suivi. Vous savez ce qui arrive en réalité à ces personnes — les femmes, les enfants et les hommes — qui n'ont autrement aucun accès.

Une fois qu'une technologie atteint des populations dispersées et que c'est consigné, vous êtes ensuite en mesure d'ajouter des avantages à cela. En ce moment, il n'y a pas de routes pour se rendre à ces endroits, et je pense que ce genre de technologie mobile qui n'était pas possible il y a 10 ans peut ouvrir la voie, si je puis dire, aux populations dont vous parlez.

• (1730)

M. Jati Sidhu: Dans les régions rurales...

M. Michael Greenberg: Dans les régions rurales, mais aussi dans les villes. Même dans bien des villes, l'accès est très mauvais. Les technologies mobiles de la santé fonctionnent en général au moyen d'applications. Nous avons une application pour la santé des mères et des enfants, une application pour les infections transmissibles sexuellement, et des applications pour d'autres secteurs des soins de santé. Avec le temps, quand d'autres entreprises créeront des applications, tout cela pourra être téléchargé au moyen du réseau cellulaire qui existe déjà là-bas. Nous misons donc sur l'infrastructure existante pour rejoindre les populations et leur offrir de nouveaux avantages — pas seulement les nôtres, mais ceux de tout le monde. Nous sommes prêts à accueillir toutes les applications dans notre système.

M. Jati Sidhu: Merci, monsieur le président. Je vais m'arrêter là.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Laverdière, c'est à vous.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord faire un bref commentaire sur la situation à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. J'ai moi-même écrit au ministre Dion la semaine dernière à ce sujet. J'encourage mes collègues libéraux, qui auront peut-être l'occasion de parler avec leurs collègues maintenant qu'ils ont entendu les témoignages, à faire de même. C'est une institution vraiment importante que le Canada appuyait traditionnellement, mais cet appui est disparu récemment, notamment sous un ancien gouvernement.

Je remercie tous les témoins de leurs présentations. Comme il ne reste que peu de temps, je vais vous poser une brève question car je dois quitter la séance sous peu.

Les défenseurs des droits de la personne sont souvent attaqués en Colombie. Comment peut-on protéger les défenseurs des droits de la personne?

Cette question s'adresse en particulier à M. Fairbairn et à Mme Warden.

M. Bill Fairbairn: Je vous remercie beaucoup, madame, de la question.

[Traduction]

En fait, j'aimerais vous montrer quelque chose. Je vais régulièrement en Colombie depuis 1989 et je dois dire que je n'ai jamais rencontré d'hommes et de femmes aussi courageux. Je parle en particulier des défenseurs des droits de la personne.

J'ai contacté l'ambassadrice du Canada en Colombie hier soir. Elle se trouve aujourd'hui à Villavicencio. Je lui ai envoyé un article que j'ai écrit il y a 20 ans au sujet du meurtre d'un de mes amis, qui était directeur de l'organisation des droits de la personne qu'elle visite aujourd'hui.

En Colombie, à cause des attaques incessantes contre les défenseurs des droits de la personne, le gouvernement a reçu des fonds devant servir à créer un appareil d'État qui protégera les défenseurs des droits de la personne. Il y a une vérification de la sécurité. On va demander aux défenseurs des droits de la personne de préciser leur itinéraire, leur destination, les risques que cela comporte, et il y aura une évaluation. Selon les résultats, on va leur fournir un gilet pare-balles, une voiture blindée ou des gardes du corps.

En réalité, il m'est arrivé souvent en Colombie, quand j'étais dans le bureau de quelqu'un, d'oublier presque les risques pendant un moment, parce que nous parlions de sa famille, de ses enfants, de la façon dont les choses vont. Mais après, nous allions à un restaurant voisin, et je voyais mon collègue se prendre un gilet pare-balles pour faire trois pâtés de maisons. Tout à coup, cela vous frappe — l'endroit où vous êtes et le danger que ces gens courent jour après jour.

J'ai un objet à vous montrer. C'est une chose que les défenseurs des droits de la personne ont conçue. Comme vous pouvez le voir, c'est une imitation en plastique d'un gilet pare-balles et ça dit que les femmes et les hommes, les défenseurs des droits de la personne en Colombie, ont besoin de beaucoup plus qu'un gilet pare-balles pour les protéger de la mort. Cela montre que ce que la Colombie fait, en fournissant des voitures blindées ou des gilets pare-balles, ne va pas protéger les gens. Il faut s'attaquer aux causes fondamentales, démanteler les groupes paramilitaires qui sont derrière bon nombre des assassinats ciblés de défenseurs des droits de la personne.

En ce moment, près d'un défenseur des droits de la personne est assassiné chaque semaine en Colombie, et environ deux par semaine sont menacés d'autres genres d'attaques, alors c'est extrêmement grave. J'espère que pendant votre séjour en Colombie, vous serez en mesure d'écouter des défenseurs des droits de la personne et d'entendre ce qu'ils ont à proposer sur les façons de changer la situation.

• (1735)

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Voulez-vous dire quelque chose concernant cette question?

Mme Rachel Warden: J'ajouterais seulement à cela l'importance de protéger les défenseurs des droits des Autochtones et les défenseurs des droits des femmes, qui sont particulièrement ciblés. L'OFP a signalé une augmentation des féminicides dans la région de Magdalena Medio, là où l'organisation travaille.

Il est important de soutenir ces organisations locales en même temps que les organisations multilatérales comme l'OEA. Il y a une dualité, et il est important de soutenir les deux côtés.

Le président: C'est maintenant au tour de M. Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos: Monsieur Daudelin, vous avez beaucoup parlé de la Colombie et vous nous avez informés des principales avancées. J'aimerais que vous nous fassiez part de vos réflexions sur notre politique relative aux pays ciblés, en particulier un État comme la Colombie.

Vous avez dit que la Colombie est relativement stable et qu'elle a des institutions démocratiques bien établies. Si nous regardons certaines mesures, comme l'indice du développement humain, la Colombie se trouve au 97^e rang. Son PIB par habitant est d'environ 7 900 \$. Il convient de dire que la Colombie est un État à revenu moyen, même si ces catégories sont problématiques. Vous avez aussi dit qu'elle ne compte pas sur l'aide étrangère ou, autrement dit, qu'elle peut vivre sans aide étrangère.

Je pense quand même qu'il est pertinent de laisser la Colombie sur la liste des pays ciblés et de maintenir des liens avec elle sur ce plan. Pouvez-vous nous parler de cela? Cela relève d'un aspect plus vaste et je ne veux pas vous orienter dans une direction particulière, mais il y en a qui disent que le Canada devrait maintenir les liens d'aide au développement avec les États qui se trouvent dans ce genre de position.

M. Jean Daudelin: Je vais vous répondre brièvement. L'accent sera mis sur l'importance d'un partenariat à long terme et, essentiellement, sur la communication d'un horizon à long terme pour les partenaires canadiens du monde en développement, compte tenu surtout de la faible importance de l'aide que nous offrons à un pays comme la Colombie. Je crois que mes collègues ont souligné la mesure dans laquelle il est important pour les organisations non gouvernementales d'avoir des partenaires à long terme, et je pense que c'est la même chose pour les gouvernements — c'est en gros pour la stabilité, pour la crédibilité du programme d'aide du Canada, mais aussi pour le potentiel de voir cette relation devenir quelque chose de plus important, ce que j'ai souligné quand j'ai mentionné la coopération triangulaire. Cela se produit quand des organisations colombiennes ou des fonctionnaires colombiens s'associent aux activités canadiennes dans des pays tiers, par exemple dans le domaine de la sécurité, des droits de la personne ou de la protection des droits de la personne, avec les organisations locales ou avec le gouvernement.

C'est le conflit que j'ai avec l'idée de revoir régulièrement la liste des pays ciblés. Quand vous abandonnez des pays ou des partenaires, cela ne peut qu'amener vos nouveaux partenaires à se dire: « Voilà, j'ai cinq ans. Si je fais bien les choses et que je réussis, ils vont ensuite me laisser tomber. » Je ne crois pas que ce soit un bon principe sur lequel fonder un programme d'aide.

M. Peter Fragiskatos: J'ai une brève question de suivi. Vous avez comparé la Colombie au Chili. Diriez-vous aussi qu'en raison de l'importance de la Colombie en tant qu'État et peut-être même en tant que puissance régionale, compte tenu des facteurs économiques et de nombreux autres facteurs mesurés, la vigueur de la région dépend de celle de la Colombie?

M. Jean Daudelin: Je ne dirais pas cela. Je crois que l'Amérique latine est beaucoup moins intégrée que nous voulons le croire, mais je dirais que ce que vous dites est très clair. La Colombie est en fait beaucoup plus importante que le Chili. Le Canada s'est ouvert sur la Colombie avec le gouvernement canadien précédent — du moins à l'échelon gouvernemental, car les ONG étaient déjà présentes —, et cela a représenté une avancée très positive dans notre engagement avec la région. Cependant, je le répète, si ce n'est qu'à court terme, notre crédibilité en souffrira.

• (1740)

Le président: Merci beaucoup, chers collègues. Je vous remercie beaucoup de votre temps et de votre patience.

Merci à vous quatre. Je sais que c'est difficile quand il y a quatre excellents témoins et qu'il manque de temps, comme toujours. Je tiens à vous remercier beaucoup. Vous avez fait d'excellents exposés. Vous le savez: notre comité est nouveau, comme le gouvernement, et nous essayons de vraiment bien comprendre ce qui se passe dans certaines parties du monde où nous croyons avoir un rôle légitime à jouer. Je pense que vous avez contribué dans une grande mesure à bien nous informer. Merci. Je suis sûr que nous allons nous revoir souvent.

Chers collègues, à la semaine prochaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>